



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Rapport d'activité 2018

Table des matières	
AVANT-PROPOS	5
LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	8
La composition du Conseil supérieur des sports	8
Les activités.....	8
LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)	10
LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION	13
Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives	13
La répartition des crédits en 2017	13
Les crédits pour subsides en 2018	15
LE CONGE SPORTIF	17
LE SPORT-LOISIR	25
Le Calendrier du sport-loisir.....	25
Le Brevet Sportif National.....	25
La campagne « Fitness-Pass » - Journées Nationales	26
Le Bénévole sportif de l'année	27
Projets pilotes : Concepts globaux de sport pour jeunes	27
Wibbel an Dribbel	28
La semaine européenne du sport (European Week of Sports).....	29
La sauvegarde du patrimoine sportif.....	30
«GESOND IESSEN, MEI BEWEGEN» (GIMB)	31
LES RELATIONS INTERNATIONALES	37
L'Union européenne	37
Le Conseil de l'Europe.....	38
LE CONTROLE MEDICO-SPORTIF	39
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	39
L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée	40
L'examen médical des sportifs d'élite.....	40
Le service Sport/Handicap	40
La convention avec le Luxembourg Institute of Health	41
La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)	42
Le contrôle antidopage - ALAD	42
LES BASES NAUTIQUES	44
Lultzhausen	44
Liefrange	44
L'EQUIPEMENT SPORTIF	46
Le onzième programme quinquennal.....	46
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	48

Le stade multisports.....	48
La salle de sports.....	48
Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	48
L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS	50
Formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives	50
Formation sur l'haltérophilie au service de la préparation physique.....	54
Remise des Brevets d'Etat 2018	54
Travaux administratifs et de conception interne.....	54
Travaux conceptuels en matière de motricité.....	55
Travaux conceptuels en matière de préparation physique	58
Projets européens.....	58
European Commission Expert Group « Skills and Human Resources Development in Sport »....	58
Le Pool interrégional du Sport	58
Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENdAS)	59
SPORTLYCEE	60
Le Sportlycée et les centres de Formation.....	60
Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie	62
Financement	62
D'COQUE	64
Le Sport	64
Les événements et spectacles susceptibles d'attirer un grand public.....	67
Les activités à caractère congressiste	67
L'Horeca	67
Le High Performance Training & Recovery Center (HPTRC)	68
Les travaux d'envergure.....	68
Parking	69
STATISTIQUES	70

AVANT-PROPOS

2018 : une année rondement menée

Sur le plan sportif, rarement une année aura été autant marquée par le ballon rond que l'année écoulée. Le championnat du monde de football, d'abord, aura fait vibrer les supporters indigènes au gré des victoires et des défaites de nos voisins immédiats, français, belges et allemands. Fini le football champagne de l'ère Hidalgo des années 80, vive le football réaliste de l'ère Deschamps avec un 2^e titre mondial à la clé pour la France à l'issue d'un mondial ouvert et d'une finale rafraichissante jusqu'à la dernière goutte de pluie dans la nuit moscovite.

Coincés, géographiquement, entre ces grandes nations du football mondial, le Luxembourg n'a pas voulu rester en rade en multipliant victoires et performances remarquables jusqu'à faire rêver le pays tout entier d'une possible qualification pour la phase finale du prochain Championnat d'Europe à travers la nouvelle Ligue des Nations. Rêve brisé finalement pour nos lionceaux devenus lions avant de se casser les dents avec les honneurs devant l'ogre biélorusse.

Que dire enfin des prestations de nos représentants en Ligue Europa avec la qualification pour le 2^e tour du Fola Esch, pour le 3^e tour du Progrès Niedercorn et l'accès sensationnel en phase de poules du F91 Dudelange après avoir éliminé les champions nationaux du Kosovo, de Pologne et de Roumanie, un parcours inégalé à ce jour pour le football grand-ducal.

Boostés par les footballeurs, les autres sports collectifs ont empiété le pas : les handballeurs de HC Berchem en accédant en quart de finale du Challenge Cup, les volleyeurs en battant la Suède en Championnat d'Europe, les pongistes féminines en s'imposant face à Hong-Kong, numéro 4 dans la hiérarchie mondiale.

Par ailleurs, l'année 2018 a été parsemée de très nombreux exploits individuels de grande classe réalisés par nos meilleurs athlètes qui comptent depuis longtemps parmi nos meilleurs ambassadeurs à travers le monde pour faire honneur au pays tout entier. A cet égard, il faut rappeler en premier lieu :

- la victoire de Bob Jungels dans la doyenne des classiques cyclistes, Liège-Bastogne-Liège ;
- son titre de Champion du Monde du contre la montre par équipes et le titre de vice-championne du monde de Christine Majerus dans la même discipline ;
- la victoire de Lyndon Sosa en Coupe du Monde à Mexico au tir à la fosse olympique ;
- le titre de champion du monde juniors de Timo Bega au tir à l'arc, catégorie "Field - Compound " ;
- Tom Habscheid, double vice-champion d'Europe au lancer du disque et au lancer du poids en sports paralympiques ;
- La médaille de bronze au Championnat du monde du triathlète paralympique Joé Kurt ;
- la médaille de bronze du trio Jeff Henckels, Joé et Pit Klein au Championnat d'Europe de tir à l'arc par équipe, catégorie « recurve » ;
- la médaille de bronze remportée par le duo Ni Xa Lian / Sarah De Nutte en double dames au Championnat d'Europe de tennis de table ;
- la 4^e place de Christine Majerus au Championnat du Monde de cyclocross ;
- la 5^e place de Gilles Seywert au Championnat d'Europe de tir à l'arc ;
- la 6^e place de Bob Bertemes au Championnat d'Europe d'athlétisme au lancer du poids ;
- l'éclosion au niveau mondial du volleyeur Kamil Rychlicki, désormais actif dans l'une des meilleures ligues du monde en Italie.

Au plan mondial, retenons que l'année 2018 a consacré ou confirmé bon nombre de monuments du sport international :

- Martin Fourcade triple champion olympique aux JO d'hiver de Pyeongchang ;
- Marcel Hirscher, vainqueur d'un 7^e gros globe de cristal en ski alpin et Mikaela Shiffrin, victorieuse dans 15 épreuves de Coupe du monde en une seule saison ;
- Rafaël Nadal, vainqueur pour la 11^e fois à Roland Garros et Roger Federer, vainqueur d'un 20^e tournoi du Grand Chelem en Australie, deux monstres du tennis mondial ;
- Peter Sagan, vainqueur de Paris-Roubaix et d'un 6^e maillot vert au Tour de France ;
- le Real Madrid, première équipe à remporter la Ligue des Champions trois années de suite ;
- Kevin Mayer, auteur d'un étourdissant record du monde au décathlon ;
- Sébastien Ogier, aurolé d'un 6^e titre mondial en rallyes et Lewis Hamilton, quintuple champion du monde en Formule 1.

En 2018 encore, après des carrières rondement menées, d'autres grandes figures du sport international et national ont, quant à eux, dit « stop » :

- Gilles Muller, après 17 ans sur le circuit professionnel de tennis met fin à sa carrière après un dernier passage à l'US Open, là où tout a commencé pour lui avec son titre de champion du monde juniors en 2001 ;
- Laurent Didier, après 10 années d'équipier de luxe dans l'ombre de ses leaders quitte les pelotons cyclistes ;
- Arsène Wenger, après 22 ans à la tête du FC Arsenal et 17 trophées à son actif, quitte le plus célèbre club londonien à l'âge de 68 ans ;
- Jupp Heynckes, 73 ans, tire définitivement sa référence comme entraîneur du Bayern Munich après 6 titres consécutifs de champion d'Allemagne ;
- Zinedine Zidane, premier entraîneur à remporter trois Ligues des Champions d'affilée, tourne le dos au Real de Madrid ;
- La Coupe Davis, créée en 1900 par Dwight Davis, rend son âme sur l'autel du mercantilisme du tennis mondial ;
- Le couple Ole Einar Bjoerndalen et Darya Domracheva, 12 médailles d'or olympiques à eux deux, rangent définitivement leur fusil et leurs skis de biathlètes.

Enfin, nombre de personnalités sportives nous ont dit « Adieu » en laissant derrière eux le souvenir de moments épiques et mythiques comme seul le sport sait les procurer : Roger Bannister, Irena Szewinska, Roger Piantoni, Henri Michel, Ray Wilkins, Quini, David Poisson, Naïm Süleymanoglou, Jana Novotna, Maria Bueno, Elena Chouchounova, Patrick Baumann, Andreas Brügger, ... pour ne citer que quelques-uns.

Mais le sport n'est pas que résultats, records et médailles, c'est aussi l'incarnation de valeurs de la vie et de valeurs sociétales comme la solidarité, l'inclusion et l'intégration, le rapprochement des gens et des peuples aussi. Là où la politique avait échoué pendant 70 ans, le sport a réussi, partiellement en tout cas, en réconciliant les deux Corées grâce aux Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018 alors même qu'en début d'année 2018 encore ces mêmes JO d'hiver semblaient menacés en raison des conflits politiques de longue date entre ces deux pays.

Rarement aussi, dans le passé, le Championnat du Monde de football s'est déroulé de manière aussi sereine qu'en cet été 2018 en Russie où des milliers de supporters venus des 4 coins du monde et aux origines aussi diverses, se sont côtoyés pour soutenir de manière résolue mais paisible, et sans heurts apparents, leurs favoris respectifs.

Sur le plan politique et législatif au Luxembourg, l'année 2018 aura constitué une année de transition dans les efforts développés depuis des années dans l'intérêt du sport et du mouvement sportif au Luxembourg. Relevons à cet égard notamment :

- l'interpellation sur le sport à la Chambre des Députés ponctuée d'une motion adoptée unanimement ;
- la mise en route en pratique du « LIHPS » (Luxembourg Institute for High Performances in Sport), et du centre d'excellence d'entraînement et de récupération des sportifs d'élite à la Coque ;
- l'adoption par la Chambre des Députés du projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif sur les années 2018 à 2022 à hauteur de 120 Mio € ;
- l'adoption du règlement grand-ducal relatif aux modalités d'exécution de la loi sur le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif ;
- la sortie de terre du nouveau stade national de football et de rugby et la présentation du projet définitif détaillé du nouveau vélodrome à Mondorf-les-Bains ;
- l'adoption du programme d'action national « Gesond iessen, méi bewégen » pour les années 2018 à 2025 ;
- la présentation du concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour jeunes de 0 à 12 ans.

Enfin, les élections législatives d'octobre ont conduit à la constitution, depuis le 5 décembre 2018, d'un nouveau gouvernement qui s'est doté d'un programme gouvernemental très ambitieux dans le domaine du sport, à tous les niveaux et sur tous les plans, notamment en ce qui concerne :

- la mise en œuvre du concept intégré pour le sport au Luxembourg,
- la lutte contre le manque de mouvement des enfants,
- la promotion de l'activité physique de la population toute entière,
- le renforcement des structures du sport,
- le soutien au bénévolat dans le sport,
- la transformation de l'ENEPS en INEPS et l'élargissement de ses missions,
- la promotion du sport de compétition et du sport de haut niveau,
- la lutte contre le dopage et
- la poursuite des plans quinquennaux d'équipement sportifs et des efforts pour favoriser l'accessibilité de la population aux infrastructures existantes et futures.

Au sein du nouveau gouvernement, Dan Kersch a succédé à Romain Schneider en tant que Ministre des Sports.

LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

La composition du Conseil supérieur des sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports (CSS) en exécution de la loi du 3 août 2005.

Venu à échéance fin février 2018, le mandat du CSS a été renouvelé pour quatre ans en date du 6 juin 2018. Depuis lors, le Conseil est composé comme suit :

- membres du bureau:

Mme Véronique LINSTER, présidente,
Mme Maggy HÜSSLEIN, vice-présidente,
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président,
M. Carlo HASTERT, secrétaire général,

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois:

M. Dan DAX, secrétaire général et délégué du COSL au bureau,
M. Michel KNEPPER, membre du Conseil d'administration,

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport:

Mme Sandra DENIS, dirigeante sportive,
M. Jos FABER, dirigeant sportif,
M. Raymond HASTERT, dirigeant sportif,
Mme Karin MAYER, dirigeante sportive,

- représentants de départements ministériels:

M. le Dr. Robert GOERENS, représentant du Ministère de la Santé,
M. le Lieutenant-Colonel Patrick GRISIUS, représentant du Ministère de la Défense,
Mme Claude SEVENIG, représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

et

Mme Fabienne GAUL, secrétaire administrative.

Les activités

Au cours de ses trois réunions plénières en 2018, le Conseil a validé les propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations et associations sportives dans la suite des travaux de préparation détaillés fournis par la Commission des Finances qui s'est réunie, quant à elle, à 10 reprises en 2018.

La commission compétente pour l'octroi du congé sportif a tenu 8 réunions pour soumettre ses propositions afférentes au ministre pour décision. Un chapitre spécial est réservé au présent rapport sur l'octroi du congé sportif en 2018.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil :

- a été informé sur la présentation par le COSL, en date du 19 janvier 2018 à la Coque, de la structure et du fonctionnement du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), fondé fin décembre 2017.

Cette structure autonome, réunissant le Ministère des Sports, le COSL et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) encadre les athlètes luxembourgeois de haut niveau afin de trouver pour eux à tout moment les meilleures conditions d'entraînement et d'encadrement dans les domaines de la médecine du sport, de la physiothérapie, de la science des sports, de la psychologie, de la nutrition et de l'orientation professionnelle ;

- a eu droit à la présentation par les présidents respectifs des rapports-bilan des différentes commissions de travail du CSS sur leurs activités durant le mandat écoulé ;
- a bénéficié de la présentation du concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour les enfants de 0 à 12 ans élaboré en grande partie par la commission du sport dans l'éducation du CSS en concertation étroite avec le MENJE et le MSP ;
- a procédé à un large tour de table et a eu un échange de vues approfondi sur ledit concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour les enfants de 0 à 12 ans, échange ponctué d'un avis très favorable du CSS sur les mesures proposées ;
- a pris note du bilan intermédiaire pour l'année 2018 sur l'implémentation du nouveau système de subventionnement des clubs sportifs (subside de base et subside qualité+) tout en validant le système de pointage et les seuils minimal et maximal pour l'année 2018 ;
- a eu droit à une présentation détaillée par Mme Alexa Welter du volet « Sport » du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (GIMB) pour la période de 2018 à 2025, présentation suivie d'un large échange de vues et d'idées.

Enfin, la Commission compétente du sport dans l'éducation s'est réunie à 2 reprises dans la suite de la présentation du concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour les enfants de 0 à 12 ans afin de préparer des pistes concrètes d'implémentation dudit concept.

LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses proches collaborateurs, a eu deux réunions de travail courant 2018 avec le président du COSL, assisté de plusieurs membres du Conseil d'administration et du personnel du COSL.

La première entrevue s'est tenue le 25 juin 2018 à l'INS et les échanges ont porté sur nombre de sujets d'actualité à commencer par le projet de budget du Ministère des Sports pour l'exercice 2019 et les revendications du COSL dans l'intérêt du mouvement sportif en général, revendications que le COSL a rappelées aux partis politiques dans un document en instance d'élaboration en vue des élections législatives de 2018.

A cet égard, les soucis principaux du COSL concernent les moyens financiers à prévoir pour le renforcement des structures fédérales et du COSL et pour le fonctionnement du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS). Si le projet de budget pour l'exercice 2019 ne sera finalisé qu'après les élections législatives d'octobre, le Ministère des Sports a d'ores et déjà sollicité les crédits nécessaires à satisfaire les demandes y relatives du COSL.

Dans le même ordre d'idées, le COSL et le Ministère ont convenu de se revoir dans les meilleurs délais en petit comité afin de finaliser à la fois la convention à conclure entre parties dans le cadre du LIHPS et à réviser la convention existante scellant la contribution étatique dans l'intérêt du bon fonctionnement du COSL et de la préparation olympique des athlètes membres des cadres d'élite et de promotion du COSL.

Dans un autre registre, le COSL s'est félicité de la présentation récente du concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans, concept élaboré par un groupe d'experts pour compte du Conseil supérieur des Sports en étroite collaboration avec le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

D'un autre côté, le COSL et le Ministère regrettent que l'Université de Luxembourg refuse d'accorder un statut spécial aux sportifs de haut niveau, alors qu'elle estime offrir suffisamment de flexibilité à tous les étudiants, à l'exception pour les examens.

Enfin, pour évaluer à intervalles réguliers les concepts sportifs des fédérations pour la promotion du sport de compétition et toute demande nouvelle en la matière, le COSL et le Ministère conviennent d'instituer un groupe d'experts composé de Heinz Thews et Alwin de Prins, côté COSL, et de Rob Thillens et Fabienne Gaul, côté Ministère des Sports.

La seconde entrevue s'est tenue le 12 novembre 2018. A cette occasion le COSL a rappelé ses doléances déjà formulées à l'attention des partis politiques bien avant les élections législatives d'octobre dans l'espoir qu'elles trouveront considération dans le programme du futur gouvernement.

A cet égard, le COSL a notamment réitéré son souhait de voir les futurs budgets de l'Etat refléter l'importance à accorder au sport compte tenu des valeurs sociétales qu'il incarne par des hausses progressives et appropriées des crédits budgétaires dédiés au sport et au mouvement sportif. Dans le même ordre d'idées, et avec comme toile de fond le modèle européen du sport prôné par le Comité Olympique Européen et basé sur les principes de solidarité, bénévolat, éducation, santé et intégration, le COSL espère par ailleurs une relance du débat concernant la clé de répartition des aides financières octroyées par l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, notamment au mouvement sportif.

Concernant le "Luxembourg Institute For High Performance in Sports" (LIHPS) créé conjointement fin 2017 par le COSL, la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport et le Ministère des Sports, le COSL a informé sur sa mise en route en pratique avec l'intégration d'abord de M. Laurent Carnol en charge du volet de la "double carrière" puis l'engagement en cours d'année d'un directeur en la personne de M. Alwin de Prins, d'un secrétaire à mi-temps et d'un préparateur physique sur une base honoraire. Au vu du grand intérêt suscité auprès des fédérations sportives par le travail et le concours apporté à ce jour par le préparateur physique en question, l'engagement d'un tel profil à temps plein s'avère d'ores et déjà inévitable pour l'année 2019. Reste à convenir désormais et à mettre en place les modalités d'accès aux prestations offertes au LIHPS par le futur "*High Performance Training & Recovery Center*" que la Coque est en train de réaliser. Dans cet ordre d'idées, le COSL a rappelé son souhait de voir la Coque rester en priorité au service des fédérations sportives dans le respect de ses missions primaires.

Toujours dans la perspective de l'année 2019, le COSL a fait état d'un programme extrêmement chargé avec ses participations aux divers événements multisports, à savoir le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'été et d'hiver, respectivement à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et à Bakou (Azerbaïdjan), les Jeux des Petits Etats d'Europe au Monténégro, les Jeux Européens à Minsk et la première édition des World Beach Games à San Diego (Californie), sans compter les nombreuses participations des meilleurs athlètes luxembourgeois à travers le monde en vue d'une qualification pour les Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 2020.

Dans le souci de simplifier les relations administratives des fédérations et associations sportives avec plusieurs administrations publiques, le COSL et le Ministère des Sports conviennent de créer une "Task Force" commune, en y intégrant des représentants des administrations concernées, afin d'élaborer un guide administratif pratique à l'attention du mouvement sportif. Dans le cadre de ces travaux, certaines spécificités liées à la pratique sportive devraient être considérées pour trouver leurs répercussions dans les textes législatifs et réglementaires pour permettre certaines dérogations par rapport à la législation commune, à l'instar de certaines dérogations ou exemptions déjà en place dans d'autres secteurs précis.

Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)

Le « *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* » (LIHPS), mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental et renforcé par l'actuel programme 2018-2023, a officiellement ouvert ses portes depuis le 19 décembre 2017.

Les membres fondateurs du LIHPS sont :

- le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) ;
- le Ministère des Sports (MSP) ;
- la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS).

Ayant comme but de réduire encore davantage l'écart entre les sportifs d'élite luxembourgeois et l'élite mondiale, notamment en offrant à chaque athlète un encadrement personnalisé de qualité, 8 athlètes sont actuellement pris en charge par le LIHPS en matière de nutrition et 14 sportifs bénéficient des services offerts au niveau « *Strength and Conditioning* ». Les services offerts en médecine et kinésithérapie du sport battent déjà leur plein et le support en psychologie du sport est assuré depuis peu.

Les actuels partenaires privilégiés du LIHPS sont :

- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les activités de recherche ;
- la Coque et son futur « *High Performance Training & Recovery Center* » (HPTRC) ;
- le CHL-Eich, pour le suivi médical des athlètes d'élite ;
- l'Institut Luxembourgeois de Recherche en Orthopédie et en Médecine du Sport (LIROMS).

D'autres partenaires pourront s'ajouter en cours de route et selon les besoins spécifiques des athlètes concernés.

La création de la « *SportFabrik* » à Differdange permettra dans un proche futur de combler la lacune du volet de la recherche dans le domaine du sport au Luxembourg.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le premier employé du LIHPS, à savoir l'ancien athlète olympique Laurent Carnol, est en charge de tous les aspects relatifs à la double carrière des sportifs et s'occupe actuellement de 58 jeunes athlètes et sportifs talentueux.

Le nouveau directeur du LIHPS, en la personne de l'ancien nageur de haut niveau Alwin de Prins, a pris ses fonctions en date du 1^{er} juin 2018 et une demi-tâche de secrétariat a été occupée à partir du 1^{er} octobre 2018.

Comme l'un des principaux soucis du gouvernement était d'aller à la recherche de toutes les synergies possibles au lieu de créer une nouvelle entité géographique, l'équipe du LIHPS essaie de coordonner au mieux l'ensemble des mesures de prise en charge des athlètes d'élite.

Pour l'exercice 2019, année pré-olympique, un budget plus important a été requis pour permettre au LIHPS de poursuivre sa mission. L'augmentation de budget par rapport à la première année d'existence du LIHPS s'explique par l'important programme et le nombre élevé d'événements qualificatifs auxquels les sportifs d'élite doivent participer en vue de leur qualification éventuelle pour les jeux olympiques de Tokyo en 2020.

LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION

Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2018 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2019 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2017 et indique les fonds disponibles en 2018 dont l'attribution reste similaire.

La répartition des crédits en 2017

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2017 de 5.469.125 € à 7.908.146 €, soit une hausse de 44,60% par rapport à l'année précédente. Cette hausse considérable du budget s'explique par l'introduction du nouveau subside « qualité+ ».

Les crédits de 2017 ont été répartis comme suit :

- 869.000 € en tant que subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et aux clubs qui se répartissent comme suit :

379.470,66 € en tant que **subsides ordinaires** à 297 clubs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs. Un critère supplémentaire a été introduit en 2012 pour honorer forfaitairement le travail presté au niveau des dirigeants bénévoles. Les subsides ordinaires ont été renommés en subsides de base lors de l'introduction en 2017 du nouveau subside « qualité+ » suite à la suppression des anciens « chèques services accueil ».

398.670 € à titre de 88 **subsides extraordinaires aux fédérations** et

90.859 € dans l'intérêt de 36 **aides extraordinaires aux clubs**, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles.

- 2.189.550 € en tant que subside « qualité+ » aux clubs régissant un sport de compétition. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.
- 2.894.990 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

457.580,95 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 25 fédérations. 24,40 tâches sont subventionnées sur les 42,05 tâches en place auprès des fédérations. Grâce à des disponibilités budgétaires, 50% au lieu des 45% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 38.722 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 19.361 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations d'envergure : FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB.

260.426 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 7 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT et la FSCL. Une aide maximale de 55.145 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 68.931 € et avec une prise en charge de 80% en 2017.

543.315 € à titre de contribution particulière pour 8,75 tâches de **directeurs techniques** existant auprès des 9 fédérations suivantes : FLA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FSCL (chaque fois une tâche complète) et FLVB (0,75 tâche). Une aide maximale de 64.575 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 71.750 €, la prise en charge étant fixée à 90%.

1.633.668,05 € pour participer aux indemnités versées aux **entraîneurs nationaux** professionnels et indemnisés (non professionnels).

- 997.809 € en tant que subsides pour les programmes sportifs des fédérations, la section des sports d'élite de l'armée (SSEA) et la préparation olympique qui se répartissent comme suit :

22.950 € pour les **mesures spéciales**, 32.050 € pour **performances remarquables** et 200.000 € ont été attribués pour les programmes des 19 athlètes de la **section des sports d'élite de l'armée (SSEA)**.

363.500 € pour les **concepts fédéraux** des 9 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLA, la FLAM (judo et karaté), la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB et 229.309 € pour contribuer aux frais de **stages pour cadres nationaux**. Au COSL ont été versés 125.000 € pour la **préparation olympique** et le LPC a obtenu 25.000 € pour la **préparation paralympique**. L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux Olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

- 647.120 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations, s'y ajoutent 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations.
- 309.677 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 260.605,21 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 16 centres de formation du Sportlycée.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 239.468 € versées aux fédérations et de 175.000 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir :

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire) ;
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;

- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange ;
- le centre national de golf à Clervaux ;
- le centre régional omnisports au Parc Hosingen.

En 2018, deux nouveaux centres nationaux ont ouvert leurs portes, à savoir, le centre national de canoë kayak à Diekirch et le centre national des arts martiaux à Strassen.

Les crédits pour subsides en 2018

Pour 2018, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 7.860.392 €.

Dans le détail sont prévus :

- 451.279 € sur base d'une nouvelle convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un « High Performance Manager », d'un directeur administratif, d'un « Games Manager », de gestionnaires et d'employés administratifs.
- 915.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 60.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen.
- 3.048.574 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

1.649.572 € pour participer à l'indemnisation des **entraîneurs nationaux** avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 260.000 €) sont à ajouter aux contributions. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est de l'ordre de 1.909.572 € en 2018.

1.399.002 € pour les cadres administratifs dont 480.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 25,50 tâches de **secrétaires administratifs** et une ligne de crédit particulière de 643.277 € pour 9,50 tâches de **directeurs techniques** auprès des fédérations. Un autre crédit de 275.725 € est prévu pour 6,60 **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 7 fédérations importantes.

Le taux de remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 39.187 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 72.611 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 69.759 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 1.015.215 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite : cet article comprend 40.000 € pour les **mesures spéciales**, 210.000 € pour la **section des sports d'élite de l'armée** et 150.000 € pour la **préparation olympique** (JO d'été et d'hiver, Jeux Européens ainsi que d'autres événements internationaux officiels au niveau des jeunes). L'aide directe versée au COSL pour la préparation olympique est augmentée de 125.000 à 150.000 € en cette année 2018. La convention entre le COSL et le Ministère des Sports retient, avec la participation initiale d'au moins 100.000 € pour la première et deuxième année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Tokyo en 2020.

25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des « Paralympics »** (2-3 athlètes).

468.490 € pour les **concepts** de 9 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

121.725 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres fédéraux** de l'ensemble des fédérations.

- 657.474 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations.
- 1.772.850 € pour le subside « qualité+ » aux clubs sportifs.
- La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2018 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a partiellement bénéficié en 2018 de ce statut spécial.
- 508.484 € sont inscrits au budget de 2018 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2017 » ci-devant dont 279.400 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 229.084 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

LE CONGE SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

2018 – année paire – a confirmé une nouvelle fois l'habituelle évolution en dents de scie constatée depuis de nombreuses années concernant l'octroi du congé sportif à la fois en ce qui concerne les dépenses engendrées et le nombre de jours de congé sportif accordés.

De nombreux indicateurs se retrouvent ainsi en baisse pour l'année 2018 par rapport à l'année précédente, les raisons principales en étant l'organisation en 2017 des Jeux des Petits Etats d'Europe et des Jeux de la Francophonie ainsi que la participation importante en 2017 aux « Special Olympics World Wintergames ».

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante:

- baisse du nombre de bénéficiaires de 395 à 283 personnes ;
- baisse des dépenses engendrées de 484.782 à 403.831 € ;
- baisse du nombre de jours accordés de 2.555 à 1.977,5 jours ;
- baisse du nombre de jours remboursés de 2.062 à 1.524,5 jours ;
- hausse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 235 à 265 € ;
- hausse du nombre des fédérations bénéficiaires de 33 à 34.

77,1 % du congé alloué soit 1.524,5 jours sur le total de 1.977,5 jours accordés, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 22,9 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 430.000 €, les crédits prévus pour 2018 ont suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes concernant l'année 2018 ainsi qu'un petit report de l'année 2017.

L'octroi du congé sportif en 2018 (403.831 €) est donc en forte diminution (- 16,7 %) par rapport à 2017 (484.782 €). Il est également largement inférieur au niveau du congé sportif accordé lors de la dernière année paire en 2016 (479.598 €), en raison notamment de la participation aux JO de Rio, tout en étant légèrement supérieur au congé sportif accordé en 2014 (398.377 €).

Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2018, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 1.632 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels, un total sensiblement inférieur à celui de 2017 (2.157 jours) et bien inférieur à 2016 (2.062 jours).

Les 1.632 jours se répartissent sur 222 bénéficiaires issus de 28 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires augmente d'une unité alors que le nombre des bénéficiaires est en forte régression (- 101 personnes) par rapport à 2017.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » descend de 1.796 à 1.284,5 jours, largement inférieur aux 1.731 jours en 2016 ou aux 1.545 jours en 2014, voire les 1.443 jours de 2012.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, à savoir 82,1 % du montant global de 403.831 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements relevant de l'année 2018 restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que des demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2019.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	423.807	1.796 jours remboursés sur 2.157
2018	idem	331.539	1.284,5 jours remboursés sur 1.632

Les 1.632 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 702,5 jours pour les sports collectifs ;
- 929,5 jours pour les sports individuels ;

Les mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau, en effet, sont encore étudiants ou ont intégré la section des sportifs d'élite de l'armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.

- Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL et leurs accompagnateurs
En 2018, une vingtaine d'athlètes ont disposé d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Tokyo 2020.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard reste de première importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne le basketball, le football, l'handball et le volleyball. L'année 2018 confirme que cette mesure peut servir surtout les joueurs de football dont 2 atteignent le seuil maximum des 25 jours. En revanche, le nombre de footballeurs (8) bénéficiant du congé sportif pour leur engagement avec l'équipe nationale reste assez faible et a tendance à diminuer ces dernières années dans la mesure où de plus en plus de joueurs ont su entamer une carrière professionnelle.

Par ailleurs, seul 1 basketteur, 2 handballeurs et 3 volleyeurs, atteignent ou dépassent le seuil maximum des 12 jours accordés jadis sans pour autant atteindre le seuil maximal des 25 jours.

Le congé sportif attribué en 2018 aux joueurs/joueuses des sports collectifs redescend néanmoins de manière importante de 869 jours en 2017 à 702,5 jours pour 2018, tout près donc du niveau de l'année 2014.

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;
2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours ;
2011 : 642 jours ;
2012 : 826 jours ;
2013 : 886 jours ;
2014 : 705 jours ;
2015 : 746 jours ;
2016 : 852 jours ;
2017 : 869 jours ;
2018 : 702,5 jours.

L'évolution des jours de congé sportif accordés aux sports collectifs sur ces dernières années varie principalement en fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs et de l'âge, souvent très jeune, des sélectionnés.

Le nombre des bénéficiaires s'élève à 113 pour 2018 alors qu'il était de 119 en 2017 et de 97 en 2016, de 93 en 2015 et de 88 en 2014.

- Equipe nationale de football (homme)

En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, d'autre part, mais compte tenu d'un programme très fourni en rencontres officielles en 2018 avec notamment la nouvelle Ligue des Nations, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football atteint 197,5 jours.

A titre de comparaison, il était de 227 jours en 2017, de 250 en 2016, de 277 jours en 2015, après avoir été de 295 jours en 2013 et de 347 jours en 2012. Le congé sportif requis pour les activités de l'équipe nationale de football est donc en constante régression depuis 7 ans maintenant.

Les 197,5 jours ont été octroyés à 8 joueurs et 14 accompagnateurs pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 40.103 € contre 47.488 € en 2017. A noter que 2 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint en 2018 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés, un 3^e atteignant les 20 jours.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :

pour laquelle l'octroi de congé sportif dans l'intérêt de 15 joueurs et de 7 accompagnateurs atteint 178 jours en 2018 après avoir été de 215 jours en 2017 et de 159,5 jours attribués en 2016. Le coût afférent reste stable de l'ordre de 40.000 €.

- les équipes nationales de basketball :

qui, avec 110 jours accordés en 2018 contre 88 jours en 2017 connaissent une sensible augmentation tout en restant loin des 185 jours accordés en 2016. Les 110 jours sont répartis entre 12 sportifs et 6 officiels pour un coût global de l'ordre de 13.000 € contre une dépense de 8.620 € en 2017.

- les équipes nationales de volleyball :

dont le congé sportif accordé en 2018 est en régression considérable avec 130 jours pour 16 sportifs et 11 officiels contre 247,5 jours en 2017. Le coût afférent atteint quelque 34.000 € contre une dépense de 46.052 € en 2017 et 40.855 € en 2016.

Par ailleurs,

- l'équipe nationale de hockey sur glace a bénéficié de 60 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 15.000 € pour 12 joueurs et 3 accompagnateurs contre 45 jours en 2017 ;
- l'équipe nationale de rugby a bénéficié de 27 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 6.500 € pour 12 joueurs et 4 accompagnateurs contre 45 jours en 2017 ;

- les membres des équipes nationales féminine et masculine de tennis de table ont bénéficié de 137 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 30.000 €, contre 136 jours en 2017.

Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

345,5 jours de congé sportif (- 49,5 jours par rapport à 2017) ont été accordés pour l'année 2018 à 61 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (-11 par rapport à 2017), issus de 22 fédérations bénéficiaires (+ 2 par rapport à 2017).

Le coût global du congé sportif accordé en 2018 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 72.292 € contre 60.974 € en 2017. Il s'agit en l'occurrence de 17,9 % des crédits répartis.

Si la part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants augmente de 12,6 à 17,9 %, il reste néanmoins à un niveau relativement bas, tant en volume qu'en termes de dépenses, en comparaison avec les années 2004 à 2008, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES (en euros)	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 395
2018	idem	72.292	240 jours remboursés sur 345,5

Les 345,5 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 203,5 jours à 27 bénéficiaires issus des sports collectifs et ;
- 142,0 jours à 34 bénéficiaires issus des sports individuels ;

ou encore :

- 226,5 jours à des arbitres et juges internationaux (+ 23,5 jours par rapport à 2017) ;

- 119,0 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et / ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg. (- 76 jours par rapport à 2017).

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2018

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût	
		Sportifs	Accomp.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	par jour
Sports collectifs:	FLBB	12	6	18	110	59	51	13 021,21	220,70
	FLF	8	14	22	197,5	168,5	29	40 103,00	238,00
	FLH	15	7	22	178	140,5	37,5	33 414,55	237,83
	FLHG	12	3	15	60	48	12	15 263,45	317,99
	FLR	12	4	16	27	26	1	6 569,40	252,70
	FLVB	10	10	20	130	121	9	34 118,24	281,97
sous-total		69	44	113	702,5	563	139,5	142 489,85	253,09
Sports individuels:	ACL	3	0	3	16	16	0	3 500,00	218,75
	AFCFL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	ALPAPS	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	COSL	1	5	6	66	54	12	17 573,00	1464,42
	DSFL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FAL	0	2	2	9	5	4	1 131,85	226,37
	FKL	4	0	4	33	17	16	2 929,00	172,29
	FLA	4	4	8	96	96	0	21 120,00	220,00
	FLAB	0	1	1	6	6	0	1 212,81	202,14
	FLAM	3	5	8	36,5	34,5	2	6 538,61	189,52
	FLBP	6	0	6	16	16	0	4 841,56	302,60
	FLC	1	0	1	1	1	0	266,99	266,99
	FLD	7	2	9	27	24	3	5 490,00	228,75
	FLDE	5	2	7	59	52	7	12 906,00	248,19
	FLE	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLGym	0	2	2	14	8	6	1 272,44	159,06
	FLNS	0	1	1	5	5	0	1 580,44	316,08
	FLPS	1	0	1	2	0	2	0,00	0,00
	FLQ	3	3	6	15	15	0	3 450,00	230,00
	FLSG	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLT	3	3	6	59	59	0	13 853,45	234,80
	FLTA	2	1	3	59	41	18	10 660,00	260,00
	FLTAS	2	2	4	91	71	20	27 175,00	382,75
	FLTRI	0	1	1	1	0	1	0,00	0,00
	FLTT	7	0	7	137	107	30	30 130,49	281,59
	FSCL	5	8	13	79	58	21	14 215,00	245,10
	FSL	5	0	5	15	10	5	2 182,78	218,28
	LASEL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	LPC	2	3	5	87	26	61	7 020,00	270,00
	sous-total		64	45	109	929,5	721,5	208	189 049,42
Total		133	89	222	1632	1284,5	347,5	331 539,27	258,11

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2018

II. Dirigeants et Arbitres

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût	
		Dirigeants	Arbitres	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	par jour
Sports collectifs:	FLBB	0	5	5	68,5	48	20,5	11 912,00	248,15
	FLF	0	10	10	67	47	20	12 675,00	269,67
	FLH	1	2	3	21	21	0	6 935,48	330,26
	FLHG	2	0	2	8	8	0	2 617,92	327,24
	FLR	1	0	1	1	1	0	395,58	395,58
	FLVB	2	4	6	38	7	31	2 450,00	350,00
sous-total		6	21	27	203,5	132	71,5	36 985,98	279,99
Sports individuels:	ACL	0	1	1	2	2	0	260,63	130,32
	AFCFL	1	0	1	3	3	0	944,52	314,84
	ALPAPS	1	0	1	2	2	0	223,43	111,72
	COSL	2	0	2	2	2	0	929,37	464,69
	DSFL	3	0	3	3	1	2	350,00	350,00
	FAL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FKL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLA	1	0	1	1	1	0	255,29	255,29
	FLAB	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLAM	1	1	2	13	5	8	1 165,81	233,16
	FLBP	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLC	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLD	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLDE	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLE	1	0	1	23	23	0	9 056,82	393,77
	FLGym	1	1	2	18	12	6	4 512,20	376,02
	FLNS	2	1	3	9	4	5	428,76	214,38
	FLPS	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLQ	0	1	1	3	3	0	572,38	190,79
	FLSG	0	1	1	1	1	0	424,77	424,77
	FLT	9	1	10	51	40	11	12 800,00	320,00
	FLTA	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLTAS	2	0	2	5	5	0	1 750,00	350,00
	FLTRI	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FLTT	2	0	2	3	1	2	419,88	419,88
	FSCL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	FSL	0	0	0	0	0	0	0,00	0
	LASEL	0	1	1	3	3	0	1 211,97	403,99
	LPC	0	0	0	0	0	0	0,00	0
sous-total		26	8	34	142	108	34	35 305,83	326,9
Total		32	29	61	345,5	240	105,5	72 291,81	301,22
Total général				283	1977,5	1524,5	452,5	403 831,08	264,89

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2018

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

II. Dirigeants et Arbitres

III. TOTAL

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût	Bén.	Jours de congé			Coût	Fédération	
		Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	Dir.	Arb.	Total	Acc.	Remb.	non-remb.	Total		Accordés	Remb.	non-remb.	Total		
Sports collectifs:	FLBB	12	6	18	110	59	51	13 021,21	0	5	5	68,5	48	20,5	11 912,00	23	178,5	107	71,5	24 933,21	FLBB	
	FLF	8	14	22	197,5	168,5	29	40 103,00	0	10	10	67	47	20	12 675,00	32	264,5	215,5	49	52 778,00	FLF	
	FLH	15	7	22	178	140,5	37,5	33 414,55	1	2	3	21	21	0	6 935,48	25	199	161,5	37,5	40 350,03	FLH	
	FLHG	12	3	15	60	48	12	15 263,45	2	0	2	8	8	0	2 617,92	17	68	56	12	17 881,37	FLHG	
	FLR	12	4	16	27	26	1	6 569,40	1	0	1	1	1	0	395,58	17	28	27	1	6 964,98	FLR	
	FLVB	10	10	20	130	121	9	34 118,24	2	4	6	38	7	31	2 450,00	26	188	128	40	38 568,24	FLVB	
sous-total:		6	69	44	113	702,5	563	139,5	142 489,85	6	21	27	203,5	132	71,5	36 985,98	140	906	695	211	179 475,83	6
Sports individuels:	ACL	3	0	3	16	16	0	3 500,00	0	1	1	2	2	0	260,63	4	18	18	0	3 760,63	ACL	
	AFCFL	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	3	3	0	944,52	1	3	3	0	944,52	AFCFL	
	ALPAPS	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	2	2	0	223,43	1	2	2	0	223,43	ALPAPS	
	COSL	1	5	6	66	54	12	17 573,00	2	0	2	2	2	0	929,37	8	68	56	12	18 502,37	COSL	
	DSFL	0	0	0	0	0	0	0,00	3	0	3	3	11	2	350,00	3	1	2	0	350,00	DSFL	
	FAL	0	2	2	9	5	4	1 131,85	0	0	0	0	0	0	0,00	2	9	5	4	1 131,85	FAL	
	FKL	4	0	4	33	17	16	2 929,00	0	0	0	0	0	0	0,00	4	33	17	16	2 929,00	FKL	
	FLA	4	4	8	96	96	0	21 120,00	1	0	1	1	1	0	255,29	9	97	97	0	21 375,29	FLA	
	FLAB	0	1	1	8	6	0	1 212,81	0	0	0	0	0	0	0,00	1	6	6	0	1 212,81	FLAB	
	FLAM	3	5	8	36,5	34,5	2	6 538,61	1	1	2	13	5	8	1 165,81	10	49,5	39,5	10	7 704,42	FLAM	
	FLBP	6	0	6	16	16	0	4 841,56	0	0	0	0	0	0	0,00	6	16	16	0	4 841,56	FLBP	
	FLC	1	0	1	1	1	0	266,99	0	0	0	0	0	0	0,00	1	1	1	0	266,99	FLC	
	FLD	7	2	9	27	24	3	5 490,00	0	0	0	0	0	0	0,00	9	27	24	3	5 490,00	FLD	
	FLDE	5	2	7	59	52	7	12 906,00	0	0	0	0	0	0	0,00	7	59	52	7	12 906,00	FLDE	
	FLF	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	23	23	0	9 056,82	1	23	23	0	9 056,82	FLF	
	FLGym	0	2	2	14	8	6	1 272,44	1	1	2	18	12	6	4 512,20	16	32	20	12	5 784,64	FLGym	
	FLNS	0	1	1	5	5	0	1 580,44	2	1	3	9	4	5	428,76	4	14	9	5	2 009,20	FLNS	
	FLPS	1	0	1	2	0	2	0,00	0	0	0	0	0	0	0,00	1	2	0	2	0,00	FLPS	
	FLQ	3	3	6	15	15	0	3 450,00	0	1	1	3	3	0	572,38	7	18	18	0	4 022,38	FLQ	
	FLSG	0	0	0	0	0	0	0,00	0	1	1	1	1	0	424,77	1	1	1	0	424,77	FLSG	
	FLT	3	3	6	59	59	0	13 853,45	9	1	10	51	40	11	12 800,00	16	110	99	11	26 653,45	FLT	
	FLTA	2	1	3	59	41	18	10 660,00	0	0	0	0	0	0	0,00	3	59	41	18	10 660,00	FLTA	
	FLTAS	2	2	4	91	71	20	27 175,00	2	0	2	5	5	0	1 750,00	6	96	76	20	28 925,00	FLTAS	
	FLTRI	0	1	1	1	0	1	0,00	0	0	0	0	0	0	0,00	1	1	0	1	0,00	FLTRI	
	FLTT	7	0	7	137	107	30	30 130,49	2	0	2	3	1	2	419,88	9	140	108	32	30 550,37	FLTT	
	FSL	5	8	13	79	58	21	14 215,00	0	0	0	0	0	0	0,00	13	79	58	21	14 215,00	FSL	
	FSL	5	0	5	15	10	5	2 182,78	0	0	0	0	0	0	0,00	5	15	10	5	2 182,78	FSL	
	LASEL	0	0	0	0	0	0	0,00	1	1	3	3	0	1 211,97	1	3	3	0	1 211,97	LASEL		
	LPC	2	3	5	87	26	61	7 020,00	0	0	0	0	0	0	0,00	5	87	26	61	7 020,00	LPC	
sous-total:		28 + COSL	64	45	109	929,5	721,5	208	189 049,42	26	8	34	142	108	34	35 305,83	143	1071,5	829,5	242	224 355,25	28 + COSL
Total		34 + COSL	133	89	222	1632	1284,5	347,5	331 539,27	32	29	61	345,5	240	105,5	72 291,81	283	1977,5	1525	453	403 831,08	34 + COSL

LE SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du Ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport au chapitre 2, art.5.

Comme les années précédentes, le Ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, le Ministère des Sports conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il initie par ailleurs des actions en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

Le Calendrier du sport-loisir

La 33^{ème} édition du Calendrier du sport-loisir a été éditée en 3.350 exemplaires et peut également être consultée en ligne sur www.sports.lu. 17.300 flyers ont été distribués à des fins de promotion. Ce recueil regroupe les initiatives mises en œuvre par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs œuvrant en faveur du sport-loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

En 2018, le Ministère des Sports a commencé parallèlement à développer une version électronique du Calendrier du sport-loisir, de sorte que l'édition 2018 sera la dernière version sur papier. La publication de la première version électronique du Calendrier du sport-loisir est prévue pour le premier semestre 2019.

Le Brevet Sportif National

Le Brevet Sportif National a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima ont été fixées par le règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des Brevets Sportifs Nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

En 2018, les épreuves du Brevet Sportif National se sont déroulées au cours du mois de juin à Luxembourg et à Colmar-Berg ainsi que dans une dizaine d'établissements scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le tableau ci-dessous reprend les brevets décernés en 2018 par insigne et par tranche d'âge :

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	239	203	59
16 – 39 ans	10	9	-
40 – 59 ans	6	2	1
60 ans et +	20	-	-
Total :	275	214	60

Le nombre de réussites au cours des 6 dernières années a évolué en détail comme suit :

2013 : 612 réussites
2014 : 573 réussites
2015 : 500 réussites
2016 : 544 réussites
2017 : 431 réussites
2018 : 549 réussites

La campagne « Fitness-Pass » - Journées Nationales

La campagne « Fitness-Pass » lancée en 2001 en partenariat entre le Ministère des Sports et le COSL a pour but d'encourager les adeptes du sport-loisir à participer à plusieurs Journées Nationales et à pratiquer ainsi d'autres sports que ceux qu'ils pratiquent habituellement.

A ces fins, le Ministère des Sports a élaboré un passeport « Fitness-Pass » qui aide à comptabiliser la participation des intéressés aux différentes Journées Nationales pendant une année déterminée. Toute personne ayant rassemblé au moins trois vignettes de participation sur son « Fitness-Pass » participera à une remise des prix « Fitness-Pass ».

Le nombre de lauréats ayant été retenus par la campagne « Fitness-Pass » a évolué en détail entre 2014 à 2018 comme suit :

2014 : 52 personnes
2015 : 20 personnes
2016 : 35 personnes
2017 : 28 personnes
2018 : 29 personnes

Les 8 manifestations suivantes ont été prises en compte pour l'édition 2018 de la campagne « Fitness-Pass » :

- Journée Nationale du Basketball, organisée par la FLBB
Dimanche, 18 février 2018 à Dudelange
- COSL Spillfest, organisée par le COSL
Jeudi, 10 mai 2018 à Kockelscheuer
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, 3 juin 2018 à Ettelbruck
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 17 juin 2018 à Diekirch

- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, le 1^{er} juillet 2018 à Luxembourg
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par le FLTri
Samedi et Dimanche, les 18 et 19 août 2018 à Weiswampach
- Journée Nationale du Nordic Walking, organisée par la FLMP
Dimanche, 19 août 2018 à Schiffflange
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Samedi, 1^{er} septembre 2018 à la Coque/Kirchberg

Le Bénévole sportif de l'année

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le Ministère des Sports a lancé l'initiative en 2009 de décerner annuellement le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le Ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges, aides de tous genres, ...);
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans la vie associative sportive, les fédérations sportives et le Ministère des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

Un jury composé de 6 à 7 membres représentant le COSL, les sportifs actifs et le Ministère des Sports a désigné trois lauréats nationaux.

Pour 2017, ces trois lauréats nationaux ont été sélectionnés par le jury parmi les candidatures « Bénévole Sportif 2017 » qui lui ont été soumis par 27 fédérations.

Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux de l'année 2017 ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports le 20 mars 2018.

Le processus de désignation des lauréats fédéraux et nationaux pour l'année 2018 est actuellement en cours.

Projets pilotes : Concepts globaux de sport pour jeunes

Le Ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq projets pilotes sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Ministère des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sport-Krees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Redange)
- « Jonglënster gutt drop » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (commune de Hesperange)

Les projets à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » ou sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 projets ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

Wibbel an Dribbel

Réalisée pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport ;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles ;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

Le Wibbel an Dribbel a connu en 2018 sa 28^e édition qui s'est déroulée du 6 au 12 juillet à la Coque.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent à découvrir leurs propres talents et possibilités, à agir ensemble entre amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Pour l'édition 2018, le Ministère des Sports et ses partenaires se sont efforcés à conférer à la 28^e édition une orientation qui s'inscrit pleinement dans la continuité du concept novateur mis en place en 2017.

Le « Wibbel an Dribbel » a connu deux changements majeurs par rapport à l'année précédente. Premièrement, la manifestation a accueilli pour la première fois depuis sa création en 1991 des élèves du cycle 2.2 au lieu de ceux du cycle 3.2. Deuxièmement, une coopération avec nos projets pilotes en motricité « Hesper beweegt sech », « Sport-Krees Atert » et « Fit Kanner Miersch » a conduit à la création de trois nouveaux projets qui ont eu lieu sur des sites locaux.

En 2018, 1800 élèves (110 classes) du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental ont pu participer au « Wibbel an Dribbel » à la Coque.

Grâce aux nouveaux projets, qui ont fonctionné sous la direction des projets pilotes en motricité, 597 élèves (38 classes) additionnels ont pu participer au « Wibbel an Dribbel ». De cette manière, le nombre global des élèves a pu être légèrement augmenté par rapport à l'année 2017.

L'encadrement des enfants sur tous les sites était assuré par 160 animateurs sportifs qui assuraient l'encadrement sportif des élèves et 49 animateurs de sport-loisir qui accompagnaient les enfants entre les différents modules.

Comme en 2017, la détection des capacités motrices de base a occupé une place toute particulière lors de la 28^e édition du « Wibbel an Dribbel » à la Coque. Les 14 fédérations participantes (ateliers et démonstrations) étaient regroupées, selon le tronc commun de leurs disciplines sportives respectives, en différents modules d'une durée d'une heure.

Un système de rotation au sein et entre les différents modules ainsi que la diminution du nombre des élèves ont mis à disposition des encadrants fédéraux plusieurs plateformes et aussi plus de temps afin d'accompagner au mieux les enfants en fonction de leurs capacités individuelles. Il ne s'agit pas de réinventer la roue, mais d'utiliser d'avantage cette plateforme unique pour intensifier les rapports entre fédérations et pour orienter, de manière appropriée, les enfants vers la pratique en club sportif qui leur convienne afin de nouer des liens durables entre tous ces acteurs.

La semaine européenne du sport (European Week of Sports)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport fut la quatrième édition de la semaine européenne du sport sous le slogan « #BeActive ». Cette initiative de la Commission Européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre.

En 2018, le Ministère des Sports a décidé de réviser le programme « #BeActive » et de lui donner un nouveau visage. C'est pour cette raison que plusieurs nouveaux projets ont vu le jour en 2018.

La première innovation, la « #BeActive Night », a constitué l'événement phare de la semaine européenne du sport au Luxembourg en 2018. La manifestation a été réalisée en coopération avec la Ville de Luxembourg et a eu lieu le 29 septembre 2018 au complexe sportif « Boy Konen » à Cessange.

La « #BeActive Night », une nuit consacrée au mouvement, a invité le grand public à découvrir une panoplie de disciplines sportives très variée et à participer activement aux ateliers sportifs interactifs. En outre, tout au long de la nuit, les visiteurs ont pu assister à des démonstrations sportives spectaculaires.

Le Ministère des Sports a initié un autre projet en invitant les fédérations à organiser des journées découverte dans leur centre national dans le cadre du programme « #BeActive ». Cinq journées découverte ont été réalisées en septembre 2018 dans les disciplines suivantes : les arts martiaux, le badminton, le jeu de quilles, le kayak, le motocross, le tir à l'arc et le squash.

Une autre innovation était l'action « BeActive Clip Contest », un concours qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Son objectif était de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Le fonctionnement du concours était le suivant : une école de danse professionnelle élaborait une chorégraphie, adaptée aux enfants, qui a été publiée sur le site officiel du programme #BeActive (www.beactive.lu). Tous les intéressés ont été invités à réaliser une vidéo d'un groupe d'enfants qui reproduisent la chorégraphie. Après la fin de la période de participation, toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne sur la page facebook officielle du programme #BeActive au Luxembourg. Les 3 vidéos ayant obtenues le plus grand nombre de mentions « j'aime » ont gagné un prix.

Par ailleurs, le programme #BeActive comprenait une panoplie de manifestations du genre « sport pour tous » qui ont eu lieu pendant la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2018. Tout organisateur qui, par le biais de son événement, incitait les citoyens à une activité physique et sportive régulière, avait la possibilité de solliciter le label « #BeActive » auprès du Ministère des Sports. Ces événements bénéficiaient d'une visibilité accrue grâce à la stratégie de communication nationale mise en œuvre.

La sauvegarde du patrimoine sportif

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents faisant partie de notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de documents photographiques. Le centre a une fois de plus été visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques ou encore d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2018 par des dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Ministère des Sports, des médailles, trophées, photos, affiches, anciens livres et autres documents, remis par d'anciens sportifs, respectivement acquis à différentes occasions, sont à relever. A noter que plusieurs collections privées ont pu être récupérées et restent à être archivées.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales en attendant la mise en place du futur musée des sports.

«GESOND IESSEN, MEI BEWEEGEN» (GIMB)

LE NOUVEAU PLAN CADRE NATIONAL

Approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 6 juillet 2018, le nouveau Plan cadre national «Gesond iessen, Méi beweegen» 2018-2025 (PCN GIMB), est lancé officiellement lors d'une séance de présentation organisée dans les locaux de l'edupôle à Walferdange, le 27 septembre 2018, en présence des ministres Corinne Cahen (Famille et Intégration), Lydia Mutsch (Santé), Claude Meisch (Éducation nationale, Enfance et Jeunesse) et Romain Schneider (Sports).

Enrichi des expériences qui remontent à 2006 avec le premier plan d'action «GIMB», suivies en 2011 par le Plan d'action national «Gesond iessen, Méi beweegen»- extension dans le domaine de l'activité physique, le nouveau plan mise avant tout sur la continuité, l'élargissement et le renforcement de l'approche interministérielle et cross-sectorielle pour aboutir ainsi à long terme à un meilleur état de santé général de l'ensemble de la population.

Dans l'aperçu, le PCN GIMB s'oriente autour de six axes stratégiques, et l'élaboration et la mise en place des mesures et actions qui en découlent se font dans le respect de quatre principes directeurs:

Axes stratégiques:

1. Renforcer la gouvernance;
2. Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques ;
3. Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme ;
4. Mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement GIMB ;
5. Accroître l'accessibilité du programme GIMB ;
6. Instaurer un système d'évaluation

Principes directeurs:

1. Accès pour tous ;
2. Agir en commun ;
3. Habilitation (empowerment) ;
4. Durabilité et viabilité de la stratégie

En référence aux axes 2, 3 et 5 décrites ci-dessus, et en ce qui concerne plus particulièrement le programme «GIMB» du Ministère des Sports, une autre avancée stratégique importante a été réalisée en 2018.

En effet, l'accord de coalition 2018-2023, sous la rubrique «Sports», vise des mesures à prendre dans le contexte du PCN GIMB 2018-2025 en misant sur l'impact de l'activité physique et sportive en qualité d'outil de prévention (Sport pour tous), d'outil thérapeutique (Sport-Santé) et d'outil d'inclusion sociale (Sport et handicap).

LE CALENDRIER DES ACTIONS

Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

Le **11 mai 2018**, les ministres Claude Meisch (Éducation nationale, Enfance et Jeunesse) et Romain Schneider (Sports), ont présenté un nouveau concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans, dénommé ci-après « concept motricité 0 à 12 ans ».

Ce concept, élaboré par les deux ministères, définit les principes, les pistes et les acteurs indispensables pour créer au profit des enfants de 0 à 12 ans des conditions d'encadrement et de soutien propices à un développement physique et moteur harmonieux suscitant et le plaisir de bouger et l'envie et l'intérêt pour la pratique d'une activité sportive régulière.

Sont identifiés comme acteurs susceptibles de contribuer de manière significative au développement d'habitudes de vie saines et actives dès le plus jeune âge. Les parents, les assistants parentaux, le personnel éducatif des services d'éducation et d'accueil, le personnel enseignant, les entraîneurs de clubs de sport ainsi que tout autre prestataire d'activités motrices, physiques et sportives.

En détectant des synergies à créer, voire à optimiser, des nouveaux modèles de collaboration sont générés dans le but de renforcer les acteurs impliqués dans l'accomplissement des rôles et des missions leur confiés dans le domaine de l'éducation motrice des enfants.

Ce sont surtout les volets de la formation initiale et continue du personnel enseignant et éducatif qui constituent des leviers importants dans la réussite des objectifs poursuivis.

Ainsi le nouveau concept stipule des coopérations cohérentes à mettre en œuvre entre les organismes de formation qui sont : l'Université du Luxembourg, le Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES), l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) et l'École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports.

Dans leur concept commun présenté en mai 2018, les deux ministères impliqués se réfèrent à des programmes, concepts, mesures existants ou en cours, pour en citer que quelques-uns:

- le plan d'action national «GIMB» - extension dans le domaine de l'activité physique (MSP 2011);
- le concept intégré pour le sport au G.-D. de Luxembourg (COSL/MSP 2014)
- le cadre de référence national pour l'éducation non formelle (MENJE 2017) ;
- l'initiative « Écoles et Maisons relais en mouvement - Clever move» (MENJE/MSP 2016);
- le co-financement des salles de motricité dans les services d'éducation et d'accueil (MSP plan quinquennal d'équipement sportif 2018-22/ MENJE);
- l'encadrement sportif de qualité des enfants âgés de moins de 16 ans dans les clubs de sport affiliés auprès d'une fédération sportive agréée via le système de subside « Qualité+» (MSP 2016);
- l'implémentation nationale de projets de motricité à travers une mise en réseau facilitant synergies, coopérations cohérentes (MSP 2018: vision d'un concept intégré de sport au niveau communal);

Depuis fin 2018, la commission «Sport dans l'Éducation», organe consultatif du Conseil supérieur des Sports, composée de représentants institutionnels et de professionnels du terrain, est chargée du suivi de la mise en oeuvre du «Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans.

Manuel sur l'éducation physique des enfants de 0 à 12 ans

Issu du contexte de la première extension du Plan d'action national GIMB de 2011, et plus particulièrement du Centre d'intérêt 2 «Stimulation et éducation motrice des enfants», ce projet, dénommé PAN GIMB Projet CI2-1, a pour objectif de «mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices».

Des experts en activité physique et motrice, et des professionnels du terrain de l'enfance collaborent à l'élaboration d'un manuel susceptible de fournir, d'un côté, des informations compilées sur le développement moteur de l'enfant dès le plus jeune âge, et d'un autre côté, des conseils pratiques pour mettre en route des actions, initiatives, et programmes y favorables.

L'élaboration d'un manuel sur l'éducation physique des enfants fait également partie intégrante des pistes énoncées dans le concept motricité 0 à 12 ans de mai 2018 décrit ci-dessus.

Sur base de l'évolution des travaux rédactionnels, la publication du guide est prévue au cours de 2019.

Atelier de motricité précoce « Krabbel a Wibbel»

L'atelier «Krabbel a Wibbel», est une aire de jeu et de motricité spécialement conçue pour les enfants âgés entre 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents.

Le projet initié en 2015 par le Ministère des Sports s'inscrit dans le contexte de sa campagne de promotion de la motricité dès le plus jeune âge.

Depuis 2017, l'animation de l'atelier est confiée aux moniteurs expérimentés de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGYM), assistés par des élèves en classes terminales du Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES).

Sous le patronage du Ministère des Sports, l'équipe «Krabbel a Wibbel» s'est engagée en 2018 à l'occasion des événements suivants, pour sensibiliser les personnes en charge d'enfants en bas âge aux effets bénéfiques du jeu libre et spontané adapté à l'âge et au développement individuel:

- «COSL Spillfest» le **10 mai 2018** à Kockelscheuer;

-«D'Groussregioun beweegt séch zu Bartreng» (fête du sport intégratif sans barrières et sans frontières organisée dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région), le **17 juin 2018** à Bertrange.

Nuit du Sport

La «Nuit du Sport» est une action conjointe du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse- Service national de la Jeunesse - et du Ministère des Sports en collaboration avec le Ministère de la Santé, et en coopération avec les communes organisatrices.

Depuis son lancement en 2009, la «Nuit du Sport» a évolué vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du «Sport pour tous», avec pour objectifs:

- (re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers, ainsi qu'une offre culinaire saine et équilibrée;
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans une association de sport locale;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quelque soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique ;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres services communaux une plateforme de visibilité et de promotion.

Le samedi, **2 juin 2018** s'est déroulée la dixième édition de la «Nuit du Sport» avec 120 ateliers et démonstrations sportifs et quelque 8.000 participants dans les 24 communes suivantes: Bettembourg, Bissen, Colmar-Berg, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Sûre, Frisange, Grevenmacher, Koerich, Leudelage, Luxembourg, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Pétange, Roeser, Sandweiler, Sanem, Schengen, Schifflange, Schuttrange, Steinfort, et Wintrange.

Programme National Thérapeutique Sport-Santé et Campagne Nationale Sport-Santé

En date du **15 juin 2018**, les ministres Lydia Mutsch (Santé) et Romain Schneider (Sécurité sociale et Sports) ont lancé le Programme National Thérapeutique Sport-Santé (PNTSS), ainsi que la Campagne nationale « Sport-Santé 2018», initiés par l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, le Luxembourg Institute of Health (LIH) et la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS).

Selon la devise « se soigner en bougeant», le PNTSS vise à accroître la participation des personnes atteintes de maladies chroniques aux 65 heures d'activité physique thérapeutique qui sont proposées hebdomadairement aux personnes atteintes d'une maladie chronique au Luxembourg.

Le programme s'articule autour de quatre axes: coordination de l'offre en matière d'activité physique thérapeutique, promotion de cette offre, formation des professionnels de santé et de l'exercice physique, recherche en sport de santé.

Dans le cadre de l'axe « promotion » du PNTSS, la campagne nationale « Sport-Santé 2018» a informé, par le biais de spots télévisés et de flyers, les patients, le grand public et les professionnels de santé des bénéfices de l'activité physique sur certaines maladies chroniques et de l'offre disponible au Luxembourg en matière d'activité physique thérapeutique. D'autre part, un actimètre a été développé par le LIH au profit des professionnels de santé pour leur faciliter l'évaluation de l'activité physique de leurs patients.

Dans le cadre de l'axe « formation des professionnels» du PNTSS, le Ministère des Sports entend créer des formations pour les moniteurs de sport de santé à travers l'École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports.

«Sportsdag fit a gesond an der Fonction publique»

Le «Sportsdag» est une action de promotion de l'activité physique et sportive en milieu professionnel qui s'adresse exclusivement aux agents de l'Etat.

Lancée une première fois en 2018 sur initiative du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative en coopération avec le Ministère des Sports, le « Sportsdag » vise à encourager l'activité physique et sportive au titre d'activité de prévention santé dans le cadre de la politique gouvernementale de promotion de qualité de vie au travail dans la Fonction publique et des objectifs poursuivis par le plan cadre national GIMB.

Dans sa séance du 16 mars 2018, le Conseil de Gouvernement marque son accord avec l'organisation de l'événement et au principe de l'octroi d'une dispense de service d'une demi-journée aux participants.

Quelque 700 agents de l'Etat ont participé à la première édition du «Sportsdag» qui s'est déroulée sur le site du «Campus Geesseknäppchen» à Luxembourg-Merl et dans la forêt avoisinante de Kockelscheuer au cours de l'après-midi du vendredi, **13 juillet 2018**, et ceci dans un climat de convivialité, d'esprit d'équipe, de fair-play et de bonne entente entre collègues.

Avec une cérémonie de remise des prix aux équipes gagnantes et vainqueurs individuels des tournois (football, volleyball, tennis de table) et de la course relais, la journée sportive s'est clôturée en présence des ministres Dan Kersch et Romain Schneider.

« Nationale Sportdag - FIT50PLUS »

Face au vieillissement de la population, la prévention de la santé et la protection contre un vieillissement physique anticipé par la poursuite ou la reprise d'une activité physique dès ou après l'âge de 50 ans, constituent un enjeu national majeur.

Après une première édition lancée en 2016, le Ministère des Sports, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région , et la Ville d'Ettelbruck signent en date du **8 octobre 2018** la convention « Journée nationale FIT50PLUS» en vue de l'organisation d'une deuxième édition prévue pour le 14 septembre 2019 à Ettelbruck.

LA COLLABORATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Semaine européenne du Sport – European Week of Sports (EWoS) - #beactive

Initiée en 2015 par la Commission européenne, la «Semaine européenne du Sport/ Campagne #beactive», a pour objectif principal de mobiliser de manière durable tous les citoyens européens pour une activité physique régulière. Ainsi, elle entend apporter une plus-value à des initiatives existantes, tout en engendrant des projets et événements nouveaux.

Au Luxembourg, cette campagne européenne ne fait que rejoindre les efforts nationaux entrepris depuis 2006 dans le cadre de GIMB: promouvoir parmi toute une population de 0 à 99 ans, une alimentation saine et équilibrée ainsi qu'une activité physique régulière et adaptée en multipliant et en diversifiant l'offre afférente permettant à chacun d'opter pour le choix le plus favorable à sa santé et à son bien-être.

Le Ministère des Sports, en charge de la coordination nationale de EWoS, accorde, de son côté, une importance particulière à cette convergence des deux programmes en visualisant le logo GIMB et en intégrant les messages correspondants à l'occasion des activités officielles qui se déroulent au Luxembourg dans le cadre de la Semaine européenne du Sport (23-30 septembre).

Le réseau européen des «Physical Activity Focal Points»

Dans le contexte de la " Recommandation sur la promotion de l'activité physique bénéfique pour la santé (Health Enhancing Physical Activity – HEPA) dans tous les secteurs " adoptée par le Conseil de l'Union européenne en 2013, les États membres ont été invités à soutenir le cadre de suivi des politiques «HEPA» et de l'activité physique.

La recommandation vise à encourager l'adoption de mesures plus efficaces et à suivre les progrès et les évolutions dans le domaine des politiques et des niveaux d'activité physique.

La Commission européenne et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe coopèrent pour développer et intensifier le suivi et la surveillance des politiques ad hoc dans les 28 Etats membres.

C'est dans le cadre de ce suivi, et à l'instar de la première édition de 2015, que le Ministère des Sports, en collaboration avec ses partenaires, a recueilli et compilé les informations nécessaires pour la publication du « Luxembourg Physical Activity Factsheet 2018».

Le 26 octobre 2018, le Luxembourg a accueilli la 9^e rencontre du réseau européen des «Physical Activity Focal Points» qui a été précédée la veille, et ce pour la première fois, par une réunion conjointe avec le « High Level Group on Nutrition and Physical Activity» dans le but d'améliorer le dialogue entre les réseaux de la santé et du sport.

Des représentants du Ministère de la Santé et du Ministère des Sports, membres du comité interministériel GIMB, ont assisté aux échanges européens qui, au cours des deux journées, ont porté, pour l'essentiel, sur

- la promotion de la santé au niveau de l'UE par les politiques du sport, de la santé et de l'agriculture ;
- les potentialités pour transformer l'Ecole en lieu sain;
- la mise en place de stratégies générant des habitudes et modes de vie sains;
- le renforcement des collaborations cross-sectorielles ;
- la préparation de la 3^e édition des «Factsheets HEPA » prévue pour 2021;
- la promotion de l'activité physique par le biais des professionnels de santé ;
- l'activité physique sur prescription médicale.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Union européenne

A l'occasion de la **réunion du Conseil Education, jeunesse, culture et sport du 23 mai 2018**, les ministres des sports ont adopté des conclusions sur « la promotion des valeurs communes de l'UE par le sport ». A travers le sport, ces conclusions visent à renforcer la compréhension mutuelle de la notion de valeurs communes entre les États membres, à développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne ainsi que, le cas échéant, à promouvoir ces valeurs en dehors de l'UE. Le débat en séance publique, en présence du président de l'UEFA Mr. Aleksander Čeferin, portait sur le thème de « l'exploitation commerciale du sport de haut niveau et de la viabilité du modèle européen du sport. ». Les ministres ont souligné l'importance d'un dialogue structuré renforcé entre les gouvernements et les mouvements sportifs et l'échange de bonnes pratiques entre les États membres afin de relever les défis actuels dans le domaine du sport. Le ministre des Sports Romain Schneider a également participé le 27 novembre 2018 à Bruxelles au Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne sous présidence autrichienne. Les ministres ont tenu un débat public sur les grands événements sportifs en tant que moteurs de l'innovation, en présence de M. Martin Kallen, directeur général d'UEFA Events SA (EURO 2020). Le document de réflexion de la présidence autrichienne soulignait les liens existant entre les grands événements sportifs et l'innovation, y compris les demandes de brevets et les nouvelles technologies appliquées aux événements sportifs. Les ministres ont ensuite adopté des conclusions sur « les dimensions économiques du sport et ses avantages socioéconomiques ». L'objectif est que le sport soit reconnu comme un facteur de croissance et d'emploi et comme un moyen d'améliorer l'état de santé et la situation sociale des citoyens.

Le Ministère des Sports a également été présent au Forum européen du sport organisé chaque année par la Commission européenne, qui s'est déroulé les 22 et 23 mars 2018 à Sofia ainsi qu'aux réunions informelles des directeurs des sports de l'UE, les 11 et 12 juin à Sofia et les 11 et 12 décembre à Vienne.

Le Ministère des Sports a organisé et participé à la réunion du groupe d'experts HEPA de la Commission européenne sur la promotion de la santé par les activités physiques qui s'est tenue le 26 octobre à la Chambre de Commerce de Luxembourg. Le Ministère des Sports a également participé aux travaux du groupe d'experts de la Commission européenne sur « l'intégrité dans le sport » qui s'est réuni les 11 et 12 octobre à Palerme.

A l'invitation de la France, le Ministère des Sports s'est rendu au Stade de France à Paris le 31 mai 2018 afin de participer à la réunion informelle des ministres des sports de l'UE. Organisée par la ministre des sports française, la rencontre avait notamment pour objectif d'insuffler une dimension européenne aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. A l'issue de cette réunion, une déclaration « sur une vision européenne du sport à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 » fut signée.

Le Ministère a également participé à diverses conférences et réunions organisées cette année par les présidences bulgares et autrichiennes que ce soit sur le dopage (24 et 25 janvier à Sofia), sur l'échange de bonnes pratiques, « peer learning », sur les plateformes de lutte contre les matches truqués (24-25 avril à Varna), sur le sport amateur comme outil d'intégration (12 et 13 juin à Sofia) et sur la dimension économique du sport (21 septembre à Vienne).

A l'invitation de la Commission européenne, le Ministère des Sports s'est rendu les 26 et 27 septembre à Belgrade afin de participer à une conférence intitulée « European Week of Sport Beyond Borders Conference » qui fut l'occasion de présenter aux représentants sportifs et publics serbes la Semaine européenne du Sport telle qu'elle est organisée à Luxembourg.

En tant que partenaire au projet européen « I-Protect in sport » visant à développer une plateforme de protection des enfants dans le sport, le Ministère des Sports a participé aux réunions de travail qui se sont tenues à Madrid (23-24 février) et à Paris les 18 et 19 octobre. Le Ministère des Sports participe également aux diverses réunions du groupe « Sport » du Conseil de l'UE à Bruxelles en charge notamment de la préparation des documents soumis au Conseil des Ministres du sport de l'UE.

Le Conseil de l'Europe

Le Ministère des Sports a participé à diverses réunions antidopage organisées par le Conseil de l'Europe. Qu'il s'agisse des réunions du groupe de suivi de la Convention contre le Dopage (t-DO) et du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA), du 2 au 4 mai et des 29-30 octobre à Strasbourg ainsi que du 19 novembre à Paris. Le Ministère des Sports a également participé à des réunions du groupe de travail sur le financement de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) le 7 février à Copenhague et les 26-27 février à Varsovie ainsi que sur la révision de la Convention antidopage (4 juillet à Strasbourg, 19 novembre à Paris).

Le Ministère des Sports était également présent à la 3^e conférence internationale du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives et de mise en œuvre de la Convention de Macolin les 24 et 25 septembre à Strasbourg ainsi qu'à la réunion des hauts fonctionnaires et à la 15^e conférence des ministres du sport du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Tbilissi les 15 et 16 octobre. Le programme de la réunion s'est concentré sur deux thèmes principaux : la protection des droits de l'homme dans le sport et la lutte contre la corruption dans le sport. Une déclaration internationale sur les droits de l'homme et le sport a été adoptée à l'issue de cette réunion.

En tant que membre de l'APES (Accord partiel élargi sur le sport), le Ministère des Sports a également participé à la 12^e réunion du Comité de Direction qui s'est tenue à Strasbourg les 14 et 15 mai 2018 à Strasbourg.

LE CONTRÔLE MEDICO-SPORTIF

Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis aux Grand-Duché de Luxembourg est assuré par 36 médecins et un personnel assistant de 38 secrétaires. En 2018, 13 389 examens ont été réalisés.

Aucune inaptitude définitive n'a été prononcée durant l'année 2018.

392 sportifs ont été déclarés inaptes temporairement jusqu'à ce que les examens complémentaires plus approfondis aient permis de définir leur aptitude au sport.

Certaines catégories de sportifs, du fait de la nature de leur sport, ont bénéficié d'examens complémentaires spécialisés (boxe, plongée).

Le système de gestion intégré (SPMED) du contrôle médico-sportif du Ministère des Sports, utilisé depuis 2005, est soumis à des développements constants. L'application SPMED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG (Electrocardiographie), la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Au cours de l'année 2018, 11 réunions ont eu lieu avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) et la firme FUJITSU pour continuer à développer l'application SPMED. Cinq mises en productions ont été réalisées, dont le but était de faciliter le travail des médecins et des secrétaires du Médico-Sportif (recherche des noms et adresses actuelles dans le RNPP lors de la création de l'agenda, affichage de la date de réexamens pour éviter le passage au médico avant l'échéance de l'aptitude au sport).

Depuis octobre 2018, les fédérations et les clubs de sport peuvent recevoir les conclusions des examens médico de leurs sportifs/ves par mail sous forme de PDF.

Le CTIE a terminé ses travaux sur une source exacte pour le Service Médico-Sportif. Depuis la mise en ligne mi-juin 2017, cette source exacte permet aux sportifs ainsi qu'aux fédérations sportives de vérifier l'aptitude sportive dans un espace privé ou un espace professionnel sur myGuichet.lu, moyennant un produit LuxTrust. En 2018, 17 fédérations ont un accès agréé par le Service Médico-Sportif pour vérifier les aptitudes des sportifs, qui sont affiliés à un de leurs clubs sportifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le règlement grand-ducal révisé du médico-sportif est en vigueur. De nouvelles périodes de réexamens ont été fixées en accord avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et la Société luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS). Les sportifs profiteront d'un contrôle obligatoire à l'âge de 7, 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans. Un ECG est réalisé à l'âge de 15, 20 et 30 ans et au moment de l'établissement de toute première licence à partir de l'âge de 15 ans.

Un sportif, dont le médico a été validé depuis moins de 12 mois peut dépasser une échéance obligatoire de réexamen, sauf si un ECG est prévu pour cette échéance.

Chaque sportif, présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires, est invité à passer un examen complémentaire chez un cardiologue de son choix. 5209 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés en 2018.

L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée

Pendant l'année scolaire 2017-2018, 292 jeunes sportifs et sportives du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie du point de vue orthopédique et 265 du point de vue médecine interne. 71 jeunes sportifs ont été examinés en urgence (53 urgences orthopédiques et 18 urgences en médecine interne).

Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecins, infirmières, kinésithérapeutes et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (premier secours en cas de blessure lors de la pratique du sport, en cas d'épilepsie et d'infections).

L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires, un bilan biologique et une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergo-spirométrie. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2018, 68 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance a complété les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), une information qui est importante pour les sportifs de haut niveau.

Le service Sport/Handicap

En 2018, Special Olympics Luxembourg a su profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé. Ainsi Special Olympics Luxembourg (SOL) a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différents, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends.

En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'Arène de la Coque. SOL tient ses réunions de comité au sein de l'Institut national des Sports (INS).

Une fois de plus, le Ministère des Sports n'a pas manqué l'opportunité d'œuvrer dans le sens de l'inclusion en nommant des sportifs de Special Olympics Luxembourg ambassadeurs sportifs lors de la semaine européenne du Sport.

En vue des Jeux Mondiaux 2019 à Abu Dhabi, tous les sportifs (athlètes handicapés et partenaires valides) de la délégation ont passé le contrôle médico-sportif à l'INS.

La convention avec le Luxembourg Institute of Health

Selon les termes de la convention « Sport et Santé » entre le Ministère des Sports et le Luxembourg Institute of Health (Sports Medecine Research Laboratory, SMRL), les travaux réalisés en 2018 ont porté sur les 3 thématiques suivantes :

1. Evaluation de la pratique d'activités physiques au Luxembourg

Le SMRL a réalisé une analyse descriptive de l'activité physique de la population luxembourgeoise à partir de données objectives récoltées sur un échantillon représentatif de la population à l'aide d'accéléromètres. Cette analyse a permis de fournir une estimation objective de la proportion de la population résidente au Luxembourg, qui adhère aux recommandations internationales pour l'activité physique. Des groupes à risque, qui ne remplissent pas les critères des recommandations internationales, ont pu être identifiés. Ces informations sont indispensables pour orienter la politique sportive au niveau national et mesurer l'efficacité des initiatives politiques.

Les données sont issues de l'étude ORISCAV-LUX 2 menée par le LIH, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et le Ministère des Sports, et ont été recueillies à l'aide d'accéléromètres portés pendant 1 semaine par 1211 adultes résidents au Luxembourg et âgés entre 25 et 79 ans inclus.

Le projet a permis au SMRL de développer au Luxembourg une expertise en méthodologie de l'analyse de l'activité physique mesurée avec des accéléromètres. Ce champ de recherche est en plein développement et permet d'étudier les effets de l'activité physique sur la santé avec plus de précision et de fiabilité. Les résultats des analyses et la méthodologie appliquée sont présentés sous forme d'un rapport détaillé.

2. Analyse biomécanique de la course à pied et des sauts chez les athlètes du Luxembourg et diffusion des connaissances issues de la recherche scientifique

Le SMRL a continué à appliquer son concept d'analyse biomécanique du geste sportif en collaboration avec le corps médical de la Clinique du Sport à Eich (CHL). Les analyses biomécaniques se focalisent sur la performance de sauts et la course à pied. Il est à noter que le LIH a fait l'acquisition d'un nouveau tapis roulant de haute performance, grâce auquel le suivi biomécanique des athlètes peut désormais être plus poussé, dans un objectif de prévention primaire et secondaire.

Le SMRL a dès lors mis au point de nouveaux protocoles d'analyse tirant pleinement profit de cette technologie de pointe au service du monde sportif luxembourgeois.

Enfin, en continuité avec le travail réalisé lors des années précédentes, le SMRL a contribué à la diffusion des connaissances par l'organisation de colloques médico-sportifs et de conférences internationales.

3. Maintenance et développement de la plateforme TIPPS à disposition des fédérations et pratiquants sportifs au Luxembourg

Le SMRL a assuré la maintenance technique de la plateforme TIPPS (Training and Injury Prevention Platform for Sports) mise à disposition des fédérations sportives et des athlètes du Luxembourg.

Aussi plusieurs améliorations techniques ont été apportées au système, telles que la possibilité d'affiner le calcul de dénivelé positif grâce à l'API Google Map, l'évolution des fonctionnalités graphiques, ou l'import automatique de sessions sportives depuis Strava par l'intermédiaire de messages électroniques associés. Enfin, une migration du site web (portail de l'application TIPPS) et de la base de données vers de nouveaux serveurs au LIH ont été effectués, afin de permettre l'utilisation de nouvelles versions de Windows et de SQL server, et de ce fait, améliorer le niveau de sécurité des bases de données. En outre, la gestion des backups des bases de données et le suivi au quotidien de la plateforme ont également bénéficié de cette migration.

La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de cette convention, 3 médecins spécialistes (en orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée par semaine chacun au sein du service médico-sportif pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

Le contrôle antidopage - ALAD

202 contrôles ont été effectués pendant l'année écoulée, dont 8 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois à la demande de l'ALAD.

Toutes les analyses étaient négatives.

Dans le détail, 153 contrôles ont eu lieu lors de compétitions dont 58 de façon inopinée.

49 contrôles ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois. Parmi ces 49 contrôles, 28 contrôles comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins.

Pour 41 contrôles, la gestion des résultats est revenue, en application des dispositions du Code Mondial Antidopage, à des fédérations internationales puisque la compétition était inscrite à leur calendrier.

L'année passée, l'ALAD a enregistré 7 no shows, les sportifs n'étant pas à l'endroit indiqué par eux dans le système de localisation ADAMS. Par ailleurs, deux sportifs avaient omis d'introduire leurs données de localisation (filing failure). A noter qu'un sportif est seulement sanctionné à partir du moment où il totalise 3 no shows/filing failures endéans 12 mois, ce qui en l'occurrence n'était pas le cas.

Le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données constitue aujourd'hui le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel dans l'ensemble des Etats membres.

Son entrée en vigueur au 25 mai 2018 a conduit l'ALAD à passer en revue l'ensemble de ses procédures, dont la communication externe dans le cas de figure d'une violation présumée des règles du code antidopage de l'ALAD.

Dans le passé, l'ALAD a fait un communiqué de presse dès lors qu'il était apparent qu'un athlète avait enfreint une règle antidopage. Il en était ainsi lorsque, après réception d'un résultat d'analyse anormal, l'ALAD saisissait le Conseil de discipline contre le dopage, après avoir informé le/la sportif/ve du contrôle positif.

L'ALAD renoncera au préjudice communiqué qui se limitait à dévoiler l'identité de l'athlète qui avait fait l'objet d'un contrôle positif ainsi que des circonstances (lieu, date, événement sportif) du contrôle.

Cette façon de procéder respecte les principes du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données et reflète davantage le principe de la présomption d'innocence jusqu'à l'intervention d'une décision du Conseil de discipline contre le dopage.

Ce n'est qu'à ce moment que l'ALAD fera, comme elle l'a toujours fait, un communiqué de presse auquel elle est tenue en vertu de son propre code et du code mondial antidopage.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du Ministère de la Santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2018, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001:2015 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

LES BASES NAUTIQUES

Lultzhausen

La base nautique Lultzhausen permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air. Le volet « encadrement » est organisé par le Service national de la jeunesse, tandis qu'une équipe technique du Ministère des Sports assure l'entretien du matériel mis à disposition (matériel nautique, vtt, etc.).

Des stages pour classes scolaires et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, vtt, course d'orientation, radeau et escalade.

Pendant l'année scolaire 2017/18, le centre a accueilli un total de 126 classes dont 28 issues de l'enseignement fondamental (560 élèves) et 98 classes de l'enseignement secondaire (2 893 élèves) et 60 groupes de jeunes (989 jeunes) avec un total de 4 474 participants uniques.

32 élèves de classes à projet de 7^e du Lycée du Nord ont pu profiter de la base nautique à raison de 3 fois par semaine, comme l'année scolaire précédente.

A ces activités régulières s'ajoutent : la coordination de la Nuit du Sport au niveau national (8 000 participants au total) et à la base nautique (78 participants); les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants); la régata « Sailing schools » en partenariat avec GLCR (100 participants); les activités « Natur & Sport erliewen » en coopération avec l'Administration de la nature et de la forêt (en tout 4 stages avec 46 participants); les « Sportswochen » de la Ville de Luxembourg (40 participants) ainsi que l'organisation de la Freestyle Tour sur trois lieux au Grand-Duché, la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, la Däichhal à Ettelbruck et le Forum Geesseknäppchen avec en tout 1 395 participants.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, escalade en salle, voile, brevets FLNS, et sports freestyle. Au total 102 candidats ont participé aux diverses formations et 67 brevets ont été remis à 44 candidats.

Liefrange

Les membres du Yacht Club Luxembourg (YCL), gestionnaire de la base nautique de Liefrange, entretiennent les locaux qui leur sont mis à disposition. Lors de l'ouverture respectivement de la fermeture de la base, un nettoyage en profondeur des installations est effectué par les volontaires présents lors de ces deux dates.

Les événements sportifs organisés au cours de la saison 2018 furent les suivants :

- 6 régates « toutes séries », dériveurs solitaires ou bien en double, l'idée étant de faire participer un maximum de voiliers lors de chaque événement ;
- régata classe « Ponant »;
- 5 week-ends de cours pour adultes ;
- Fun Match Race, organisé en collaboration avec la FLV (Fédération luxembourgeoise de voile), pour skippers hauturiers ;
- participation à la « Nuit des sports » avec 3 voiliers ;
- stage de voile à Bruinisse pour navigateurs confirmés (vacances de Pentecôte) ;

- cours théoriques (4 soirées) et pratiques (12 dates d'offertes) pour l'obtention du brevet A-dériveur, avec 9 participants ;
- deux semaines d'école de voile (en collaboration avec le SNJ), en début des vacances scolaires d'été.

Certaines classes ont des membres actifs à l'étranger : OK-Jolle, Ponant, 505, Skiff sont à citer parmi celles qui ont fait le plus de déplacements à l'étranger pour obtenir, pour certains équipages, des résultats très honorables.

L'EQUIPEMENT SPORTIF

Le onzième programme quinquennal

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022 la réalisation d'un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés ;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux ;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pour l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2019, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 2^e dotation de 25.000.000 €.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018. Le programme prévisionnel de la 1^{ère} liste concerne 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et à un club sportif et vise la réalisation de :

- 1 centre sportif,
- 2 halls de tennis,
- 7 halls omnisports,
- 3 halls multisports,
- 2 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 2 piscines,
- 1 piscine extérieure,
- 1 stade d'athlétisme,
- 1 stand de tir,
- 1 laboratoire LIHPS (Phase 1),
- 5 vestiaires pour le football,
- 1 hall de gymnastique provisoire,
- 1 rénovation de grande envergure d'un hall omnisports, et
- 1 installation à caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby (Phase 2).

Les travaux de modernisation des équipements sportifs existants

L'article 2 de la loi sur le 10^e programme quinquennal dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 11^e programme reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56 mio €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3,733 mio €. Pour l'exercice 2018 cette dotation a été relevée à 5 mio €.

Depuis 2003, 386 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés, notamment :

- 144 installations de football,
- 81 halls sportifs,
- 34 installations de tennis,
- 22 piscines couvertes,
- 12 terrains multisports,
- 13 stades d'athlétisme,
- 7 pistes pumptrack pour VTT,
- 8 piscines en plein air,
- 7 stands de tir aux armes sportives,
- 9 pistes inline-skating,
- 2 terrains d'aviation,
- 3 patinoires,
- 10 boulodromes / pistes de pétanque,
- 2 installations de plongée,
- 1 salle de tennis de table,
- 1 installation équestre,
- 1 salle de judo,
- 2 pistes de moto-cross,
- 1 installation de ski-nautique,
- 6 installations de golf,
- 7 terrains de beach-volley,
- 7 parcours fitness outdoor,
- 2 murs d'escalade,
- 1 terrain de basketball outdoor,
- 3 air-tramp.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

Le stade multisports

Considérant la construction d'un nouveau stade national de football et de rugby à la Cloche d'Or et de la disparition future de la piste d'athlétisme au stade Josy Barthel, les installations d'athlétisme de l'INS verront une remise en état globale ; des travaux de modernisation débiteront en 2019.

La salle de sports

Afin de remédier aux besoins en installations sportives du Sportlycée, la nouvelle salle de sports, intégrée dans l'infrastructure sportive existante de l'INS, sera mise en service en septembre 2019.

Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2018

Recettes : 94.700 €

Frais de fonctionnement courants (sans frais d'énergie courants) : 320.619 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 29 %

Service logement-restauration

En 2018, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS	COLLATIONS
3.355	2.607	48.244	183

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année a été la suivante :

	Cours de formation	Fédérations	Réunions internes	Total
Salle de Conférence	553	93	44	690
Conseil Supérieur	/	30	287	317
Petit Réfectoire	/	42	110	152
Totaux :	553	165	441	1 159

Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	2 340	621	7	186	3 154
Salle de gymnastique	1 890	200	/	35	2 125
Salle de judo	1 584	20	/	49	1 653
Salle de musculation	1 476	/	/	50	1 526
Terrain de football	298	54	/	34	386
Installations d'athlétisme	1 563	9	/	20	1 592
Terrain polyvalent	406	25	/	44	475
Beach-Volley	330	50	32	/	412
Fort Rubanpréz	1 116	5	/	178	1 299
Totaux :	11 003	984	39	596	12 622

L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et sportive, l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a principalement pour mission de mettre en œuvre la formation ainsi que le recyclage et le perfectionnement des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives ainsi que des animateurs dans le domaine du sport.

L'ENEPS a réalisé cette mission en assurant ses prestations de service propres, notamment dans les domaines de la formation des entraîneurs, des juges et arbitres ainsi que des animateurs de sport-loisir. C'est dans le même ordre d'idées de promotion de la formation des cadres et animateurs sportifs, que l'ENEPS s'est également efforcée à soutenir des actions et projets existants et à inciter au lancement d'initiatives nouvelles.

Formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives

Depuis l'entrée en vigueur du subside Qualité+ du Ministère des Sports le 1^{er} janvier 2017, une augmentation considérable a pu être observée au niveau du nombre de formations à organiser par les soins de l'ENEPS. Cette tendance qui se dégage depuis 2017 s'est également poursuivie à un rythme soutenu tout au long de l'année 2018.

Par ailleurs, l'ENEPS a pu accueillir en 2018 deux nouveaux partenaires en son sein, qui sont notamment la Fédération Luxembourgeoise d'Haltérophilie, de Lutte et de Powerlifting et la discipline Capoeira de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux. Prometteur d'une fructueuse coopération, ce nouveau partenariat constitue le point de départ pour la mise en œuvre de formations initiales et continues dans les domaines respectifs.

En 2018, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec 17 fédérations sportives, 80 formations destinées aux entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres, 10 fédérations ont introduit des demandes de formation. En outre, 181 demandes d'homologation ont été introduites en 2018 et 164 diplômes étrangers ont été homologués en Brevets respectivement Brevets d'Etat du Ministère des Sports.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges-arbitres, formations continues), le nombre total des formations s'élève à 103 unités en 2018.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	13
Moyen	6
Supérieur	4

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Entraîneurs C (NQF 3)	19
Entraîneurs B (NQF 4)	3
Entraîneurs A (NQF 5)	1

C. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Kids	23
Seniors / Health Coach	6
Plein air	8
Fitness	14

D. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	3
Entraîneurs / moniteurs	2
Cadres administratifs	3
Communication dans le groupe	1

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (4)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (5)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Moyen (1)
Premiers secours 1	
Premiers secours 2	
Premiers secours 3	
Premiers secours 4	

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Arbitres de basketball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Arbitres de basketball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur

Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique féminine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique rythmique	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique rythmique	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge-arbitre de tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge-arbitre de tennis	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge-arbitre de tennis	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tir à l'arc	Juge-arbitre de tir à l'arc	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Arbitre de Tennis de Table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Arbitre de Tennis de Table	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitre de Volleyball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitre de Volleyball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitre de Volleyball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitre de Handball	Inférieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Arbitre Commissaire en cyclisme	Inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Entraîneurs C de basketball
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Entraîneurs B de basketball
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade de Randonnée sportive et d'Alpinisme	Entraîneurs C d'escalade sur mur artificiel
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs C de football
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs B de football
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs A de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs C de gymnastique masculine
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs C de gymnastique féminine
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de judo
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs C de handball
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de karaté
Fédération Luxembourgeoise de Badminton	Entraîneurs C de badminton
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Entraîneurs C de natation
Fédération Luxembourgeoise de Rugby	Entraîneurs C de rugby
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Entraîneurs C de tennis
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Entraîneurs C de tennis de Table
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Entraîneurs C de triathlon
Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques	Entraîneurs C de plongée
Fédération Luxembourgeoise de Boxe	Entraîneur C de boxe anglaise (1 ^{ère} session)
Fédération Luxembourgeoise de Boxe	Entraîneur C de boxe anglaise (2 ^{ème} session)
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneur C de capoeira
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneur C de taekwondo
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Entraîneur C de cyclisme
Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres	Entraîneur C d'équitation

Formation pour animateurs sportifs et préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent débutant	Initiation
Handball for Kids	Animateur polyvalent avancé	Préformation
Kids Rugby	Animateur Kids en Rugby	Initiation (2)
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation (2)
Grassroots basic (ancien « Kinderfußball »)	Animateurs	Initiation (6)
Grassroots 1 (ancien « C1 »)	Animateurs	Préformation (5)
Kids Basketball	Animateurs	Initiation (2)
Kids Rugby	Animateur Kids-Rugby FLR2	Initiation
Kids Swimming	Animateurs	Initiation (2)
Kids Triathlon	Animateur Kids Triathlon	Initiation

Formation pour animateurs de sport-loisir

Module moniteurs « plein air »	Animateur de VTT	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Animateur de kayak	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Animateur de stand up paddling	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Animateur de kayak sur eaux vives	NQF 2
Module moniteurs « plein air »	Animateur voile	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Animateur « Hochseilgarten »	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Animateur d'escalade sur mur artificiel	NQF 1
Module moniteurs « plein air »	Tir à l'arc	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de « Indoor cycling »	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de renforcement musculaire	NQF 2
Module moniteur « Fitness »	Functional Training	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Functional Training	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de Kettelbell (débutant)	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de Kettelbell (moyen)	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de Kettelbell (avancé)	NQF 2
Module moniteur « Fitness »	Animateur de Fitness-Rythme	NQF 2
Module moniteur « Fitness »	Schlingentraining (Anfänger)	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Schlingentraining (Fortgeschritten)	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de pilates (Anfänger) 2x	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de pilates (Fortgeschritten)	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur de Nordic Walking	NQF 1
Module moniteur « Fitness »	Animateur Cuisses-Abdos-Fessiers	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur « Rückenschule »	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Gesundheitssport für Senioren	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Communication dans le groupe (2)	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur de Pilates (Anfänger)	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur de Pilates (Fortgeschritten)	NQF 1

Formation sur l'haltérophilie au service de la préparation physique

La formation sur l'haltérophilie au service de la préparation physique, proposée pour la première fois par l'ENEPS et organisée sous la direction de Monsieur Martin Zawieja s'est déroulée pendant la période de juin à novembre 2018. Les 22 participants ont suivi trois modules différents s'étendant sur un total de 60 unités d'enseignement. Par son approche didactique, pédagogique, mécanique, éducative et préventive, cette formation a visé à habilitier les candidats dans l'enseignement des techniques de base de l'haltérophilie ainsi que dans l'intégration de ces dernières dans un programme de préparation physique faisant partie intégrante d'un programme d'entraînement et de compétition d'un athlète.

Remise des Brevets d'Etat 2018

L'ENEPS a décerné 242 Brevets d'Etat en 2018.

127 nouveaux entraîneurs ont ainsi été diplômés dont 120 entraîneurs « C » - cycle inférieur (NQF 3), 3 entraîneurs « B » - cycle moyen (NQF 4) et 4 entraîneurs « A » - cycle supérieur (NQF5).

A ce chiffre s'ajoutent 109 nouveaux juges-arbitres, dont 90 juges-arbitres pour le cycle inférieur, 11 juges-arbitres pour le cycle moyen et 8 juges-arbitres pour le cycle supérieur.

Dans la catégorie du sport-loisir, 6 animateurs « Fitness » et un animateur « Plein-air » ont également fait partie des lauréats 2018.

Au cours de l'année 2018, l'ENEPS a par ailleurs décerné 132 certificats de compétence de niveau NQF1 et NQF2 dans le domaine du sport-loisir.

Travaux administratifs et de conception interne

Dans un souci de simplification administrative mais également d'optimisation de la qualité des prestations de service de l'ENEPS, des efforts considérables ont été déployés tant au niveau de la réorganisation interne relative à l'administration et la gestion quotidienne de l'ENEPS, que de la mise en œuvre de son nouveau site web. La mise en ligne de ce dernier pourra raisonnablement être prévue pour l'année 2019.

Au niveau de l'optimisation de la gestion journalière et des prestations de service de l'ENEPS, des réflexions et travaux concrets ont été menés notamment en relation avec une réforme procédurale de l'organisation des formations, une refonte des supports de cours desdites formations, la mise en œuvre d'une stratégie de communication externe plus efficace, etc.

Dans ce contexte, les projets relatifs au fonctionnement interne respectivement aux missions de l'ENEPS ont également été avalisés par la commission consultative de l'ENEPS. Les membres de la commission consultative ont été nommés par arrêté ministériel du 6 avril 2018 pour une durée de 3 ans. La commission consultative a, dans sa composition actuelle, siégé cinq fois au cours de l'année 2018 (trois sessions plénières et deux réunions de travail et de concertation avec les délégués du COSL) et ceci sous la présidence du commissaire du Gouvernement à l'éducation physique et aux sports. Lors de ces réunions, les membres de la commission consultative se sont prononcés en faveur de la réforme procédurale relative à l'organisation des formations. Ils ont fermement appuyé la mise en pratique des conventions cadre et spécifique à arrêter entre l'ENEPS et les fédérations en amont de toute formation initiale ou continue ainsi que l'introduction du modèle de financement y relatif qui vise notamment une contribution transparente et égalitaire pour toutes les fédérations sportives.

Ils préconisent en outre l'initialisation ainsi que le travail préparatoire et conceptuel qui a été réalisé dans le cadre du projet « Long Term Athlete Development » (LTAD) et soulignent l'importance du budget respectif à solliciter dans le cadre des prochaines propositions budgétaires. Finalement, la commission consultative propose également de procéder à la création d'un groupe de travail dédié à la définition des métiers du sport.

En matière législative, les travaux sur l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant

- Le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives
- Le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives
- Le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

datant de 2015 et ayant été repris en fin d'année 2017, ont été soumis à une révision complète en 2018. L'avancement de cet avant-projet de règlement grand-ducal est tel que la procédure réglementaire respective pourra raisonnablement être lancée au cours de l'année 2019.

Sur le plan conceptuel, les travaux préparatoires concernant la mutation de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) en Institut national de l'éducation physique et des sports (INEPS) ont été poursuivis suite à l'annonce officielle de ladite mutation par le ministre des Sports Romain Schneider lors du Congrès du COSL en date du 17 mars 2018. Au vu de l'accord de coalition 2018-2023, qui prévoit cette même mutation et qui confirme ainsi la volonté politique relative à ce projet, les travaux préparatoires et conceptuels vont dorénavant être poursuivis et concrétisés.

Travaux conceptuels en matière de motricité

Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

Le « Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans », tel que présenté par les ministres Claude Meisch (Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) et Romain Schneider (Ministère des Sports) lors de la conférence de presse du 11 mai 2018, a pour objectif d'encourager, de stimuler et d'accompagner les enfants de 0 à 12 ans dans leur développement moteur et physique. Le concept, élaboré par les deux ministères, définit les principes, les pistes et les acteurs indispensables pour créer au profit des enfants de 0 à 12 ans des conditions d'encadrement et de soutien propices à un développement physique et moteur harmonieux suscitant et le plaisir de bouger et l'envie et l'intérêt pour la pratique d'une activité sportive régulière.

L'ENEPS a activement contribué à la mise en œuvre dudit concept qui identifie la formation initiale et continue du personnel enseignant et éducatif comme un des leviers importants dans la réussite des objectifs poursuivis. L'ENEPS jouera dorénavant un rôle important dans la formation motrice et sportive du personnel en charge au niveau des services d'éducation et d'accueil (SEA) et de l'école fondamentale. Dans ce contexte, une collaboration très étroite de l'ENEPS avec l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN), les réseaux et les commissions de la formation continue du secteur socio-éducatif est de rigueur afin de bien coordonner les interventions et offres. La première année de collaboration entre l'ENEPS et l'IFEN s'est montrée particulièrement fructueuse et efficace sur le terrain. D'un côté, certaines formations continues ont déjà été réalisées et d'un autre côté, des projets très prometteurs, comme par exemple la coopération avec la "Ballschule Heidelberg", ont été entamés. En outre, le groupe de travail dénommé "FOCOEDI" (Formation Continue pour Educateurs et

Instituteurs), mis en place par l'ENEPS, a constitué un outil important pour la mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le cadre du concept susmentionné. De nombreuses pistes d'action ont été lancées pendant les réunions respectives et trouvent d'ailleurs d'ores et déjà leurs premières répercussions sur le terrain. A titre d'exemple, la collaboration en place entre le Lycée Technique pour professions éducatives et sociales et l'Université du Luxembourg a pu naître grâce ce groupe de travail.

Dans ce même contexte, la mise à disposition de salles de motricité aux services d'éducation et d'accueil agréés et aux écoles publiques accueillant des enfants entre 4 et 12 ans constitue une des mesures concrètes dudit concept. C'est notamment dans le cadre du onzième plan quinquennal des infrastructures sportives que ces salles seront subventionnées par le Ministère des Sports. Afin d'aider les demandeurs dans la planification de leur salle de motricité, un groupe de travail de l'ENEPS a réalisé un guide contenant des informations pratiques à propos des infrastructures adaptées aux besoins de l'enfant qui est téléchargeable sur le portail thématique du sport. Ce guide, élaboré en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a pour but de garantir que les infrastructures subventionnées constituent un cadre idéal pour un développement moteur adéquat de tous les enfants. Par la suite, l'ENEPS sera en charge d'offrir les formations continues correspondantes à tous les acteurs intervenant dans ces structures existantes.

Coordination conceptuelle de l'action de promotion sportive « Wibbel an Dribbel »

Depuis l'édition 2017 du traditionnel « Wibbel an Dribbel », la Division du sport-loisir du Ministère des Sports préconise une approche favorisant l'échange direct et interactif avec le mouvement sportif afin de conférer à cette action de promotion sportive datant des années 90 un caractère novateur et un élan renouvelé. C'est depuis cette ouverture que l'ENEPS a, ensemble avec le Sportlycée et la LASEP, activement contribué à la mise en œuvre d'un concept holistique permettant de faire découvrir des activités sportives nouvelles adaptées à l'âge des enfants, de créer et de renforcer la motivation des élèves à pratiquer du sport et de les orienter vers une pratique durable en club sportif.

En 2018, l'ENEPS a assuré la coordination conceptuelle dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau concept et a instauré, ensemble avec la division du sport-loisir du Ministère des Sports, quatre principales nouveautés. Le « Wibbel an Dribbel » s'adresse dès lors à un public cible plus jeune (cycle 2.2 au lieu du cycle 3.2 de l'école fondamentale) tout en assurant une collaboration étroite avec le personnel enseignant respectif. Des démonstrations sportives spectaculaires ont d'ailleurs été organisées par des athlètes expérimentés afin de passionner et de motiver les élèves pour la pratique des différentes disciplines sportives. Finalement, le « Wibbel an Dribbel » a eu lieu non seulement au Centre national sportif et culturel d'Coque mais également sur trois sites locaux. En effet, une coopération avec les partenaires des trois projets en motricité « Hesper beweegt sech », « Sport-Krees Atert » et « Fit Kanner Miersch » s'est réalisée pour la première fois dans le contexte de cette action de promotion sportive. L'ancrage régional de l'événement ainsi que la mise en contact des enfants avec les représentants des clubs sportifs locaux en constituent la principale valeur ajoutée. Afin de réaliser au mieux l'orientation des enfants vers une activité physique particulière et l'incitation à une pratique régulière de celle-ci, l'ENEPS a élaboré un support didactique correspondant qui est parvenu aux enseignants en amont de leur participation au « Wibbel an Dribbel ». Ce matériel didactique, composé d'un manuel ainsi que d'un jeu de cartes correspondant, est conçu de manière à ce qu'il puisse servir de préparation à la participation au « Wibbel an Dribbel » mais également être utilisé quotidiennement et de manière flexible par le personnel enseignant sous forme de pauses de mouvement à l'école ou encore dans le cadre des cours d'éducation physique. De manière générale, les retours

par rapport à ce nouveau concept ont été très positifs et le personnel enseignant a salué l'approche proactive et le soutien qui lui été réservé.

Collaboration nouvelle entre le LTPES et les cinq projets en motricité

Conformément à ce qui est prévu dans le « Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans » du Ministère des Sports et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, notamment en ce qui concerne le besoin d' « analyser la formation de base des éducateurs diplômés et gradués et d'apporter des modifications nécessaires », l'ENEPS a veillé à mettre en place un échange régulier avec le Lycée Technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) tout au long de l'année 2018. Dans ce contexte, l'ENEPS a joué un rôle de facilitateur notamment par le biais de la mise en contact du LTPES avec les cinq projets en motricité qui sont en l'occurrence « Hesper Beweegt Sech », « Multisport Monnerech », « Fit Kanner Mersch », « Sportkrees Atert » et « Jonglenster Gutt Drop ». Ces derniers, en tant qu'experts en matière de la motricité, assurent dès lors un rôle de coordinateur et de tuteur de stage pour les éducateurs qui suivent, dans le cadre de leur formation initiale auprès du LTPES, la spécialisation en « pédagogie des activités ludiques, sportives et psychomotrices ». Le but de cette nouvelle collaboration est la mise en contact des éducateurs avec les experts du terrain et la formation de nouveaux spécialistes en la matière pouvant dorénavant apporter leur expertise au niveau des structures d'éducation et d'accueil ainsi qu'au niveau communal.

Mise en place d'une nouvelle formation pour « préparateurs en motricité »

La formation pour « préparateurs en motricité » aura pour but de transmettre aux personnes intéressées les connaissances générales et spécifiques nécessaires pour promouvoir le développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans et sera sanctionnée par les Brevets d'Etat correspondants. La formation comprend une partie générale permettant aux candidats d'acquérir un savoir-faire pour soutenir le développement de l'enfant par une approche holistique du point de vue psycho-social, émotionnel, moteur, physique et cognitif ainsi qu'une partie spécifique mettant plus particulièrement l'accent sur les spécificités des différentes disciplines sportives. Et la partie générale et la partie spécifique de la formation s'orientent sur le modèle du « Long Term Athlete Development » (LTAD).

Les travaux d'élaboration des curricula pourront raisonnablement être achevés vers la fin de l'année 2019, de sorte que la formation correspondante pourra être lancée en 2020.

Manuel sur l'éducation physique des enfants de 0 à 12 ans

Tout au long de l'année 2018, l'ENEPS a activement contribué à l'élaboration du manuel sur l'éducation physique des enfants de 0 à 12 ans, tel qu'il est prévu dans le plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen ». Ce manuel a pour but de sensibiliser et d'informer tous les acteurs accompagnant l'enfant (parents, personnel des services d'éducation et d'accueil, entraîneurs, etc.) en matière d'éducation motrice de l'enfant. La publication du manuel susmentionné peut raisonnablement être prévue pour l'année 2019.

Travaux conceptuels en matière de préparation physique

Mise en place d'une nouvelle formation pour « entraîneurs en préparation physique »

Un groupe de travail, composé de trois experts en matière de la préparation physique et spécifiquement dédié à l'établissement des curricula de formation correspondants, a été mis en place au sein de l'ENEPS au début de l'année 2018.

La formation pour « entraîneurs en préparation physique » a pour but de former ces derniers en leur transmettant les capacités de développer les qualités physiques et athlétiques des athlètes selon les besoins de leur discipline sportive respective et elle sera sanctionnée par les Brevets d'Etat correspondants. La formation comprend une partie générale permettant aux candidats d'acquérir des connaissances approfondies en physiologie de l'effort et une partie spécifique mettant plus particulièrement l'accent sur les spécificités des différentes qualités athlétiques. Et la partie générale et la partie spécifique de la formation s'orientent sur le modèle du « Long Term Athlete Development » (LTAD).

La première partie des travaux d'élaboration des curricula pourra raisonnablement être achevée vers la fin de l'année 2018, de sorte que les formations correspondantes pourront être lancées en début d'année 2019.

Projets européens

European Commission Expert Group « Skills and Human Resources Development in Sport »

Le groupe d'experts « Skills and Human Resources Development in Sport », nouvellement créé auprès de la Commission européenne en 2018, a pour objectif de contribuer à l'analyse et au développement de la formation des entraîneurs au niveau européen, notamment en ce qui concerne le niveau de qualification et de compétences requis respectivement dans les différents Etats membres. Par son engagement, l'ENEPS, représentée par son directeur lors des réunions de juillet 2018 à Split et de novembre 2018 à Salzbourg, contribue activement à la compilation des recommandations nationales relatives aux exigences de base concernant les compétences requises dans le métier de l'entraîneur. Ce travail est particulièrement important dans le sens où il contribue concrètement à réaliser un des objectifs de l'accord de coalition 2018-2023 qui prévoit notamment que « des études approfondies sur les métiers du sport seront favorisées en vue d'une réglementation des formations y relatives ». Dans cet ordre d'idées, l'ENEPS continuera à participer, dans la mesure du possible, au développement de la politique européenne dans le but de rendre plus cohérents les programmes de formation et les certifications des métiers du sport et afin d'assurer que les besoins du paysage sportif luxembourgeois y soient pris en compte et qu'un concept adapté puisse émerger et être implémenté au niveau national.

Le Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool interrégional du Sport est la coopération de 6 régions de la Grande-Région dans tous les domaines du sport. C'est par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets que le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la Wallonie (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la région Grand-Est (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (p.ex. la « Fairplay Tour » de la Grande Région)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et la coopération des centres de formation ;
- échanges au niveau du sport scolaire ;
- promotion du sport scolaire ;
- mise en place d'un logiciel qui gère et les chargés de cours et les installations de la grande région ;
- projet Interreg afin de mieux pouvoir répondre aux demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières.

Dans ce contexte, les représentants de l'ENEPS ont assisté à sept réunions en 2018, dont l'Assemblée générale, deux réunions de la commission « éthique, marketing et communication » et de la commission « éducation et sport scolaire » respectivement, ainsi que deux réunions du comité directeur du Pool interrégional du Sport. L'année 2018 a été marquée par les événements majeurs suivants : le 20^e « Fairplay Tour », le « SMART Fairplay Tour », la « Journée sportive de la Grande-Région » à Bertrange, la « Fête sportive de la Grande-Région », le voyage de la délégation « Fairplay Tour » au Rwanda, la « Semaine européenne du sport » et la clôture et la mise en ligne du projet « Vivre ensemble – vivre en paix ».

En outre, l'ENEPS contribue activement à l'élaboration des nouveaux statuts du Pool interrégional du Sport.

L'ENEPS a également facilité la mise en réseau entre le Pool interrégional du Sport et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour assurer que le domaine du sport soit bel et bien représenté dans le cadre de la déclaration commune faite lors du 16^e Sommet de la Grande-Région. Ce sommet encourage en l'occurrence l'organisation de manifestations citoyennes inclusives à l'échelle du territoire, notamment dans les domaines du sport et de la culture. Il réaffirme notamment que le sport est un des principaux vecteurs de l'intégration, de l'identification territoriale et ainsi du rapprochement des citoyens de la Grande Région. Il préconise même que le Pool interrégional du Sport pilote la constitution d'un groupe de travail intégrant l'ensemble des entités partenaires.

Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENdAS)

L'ENEPS, en tant que membre du Pool interrégional du Sport, travaille également activement dans le réseau « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports », qui a, entre autres, comme objectif la double carrière respectivement la reconnaissance des diplômes et l'organisation de projets communs tels que des congrès scientifiques, des visites d'infrastructures sportives, etc.

L'ENEPS était représentée lors des deux réunions annuelles, notamment lors du rendez-vous de printemps à Malmö en Suède et celui d'automne à Nimègue aux Pays-Bas.

Dans cet ordre d'idées, l'ENEPS veillera à continuer à s'engager pour la promotion et le développement de la coopération transfrontalière en matière de l'éducation physique et des sports.

SPORTLYCEE

Le Sportlycée et les centres de Formation

Depuis la création du Sportlycée par la loi du 21 juillet 2012, la coordination des centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 16 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

En septembre 2018, une convention a été signée avec la Fédération Luxembourgeoise de Golf, portant le nombre des centres de formation à un total de 18.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
6. Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball (FLVB)
5. Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
4. Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Activités dans le cadre des Centres de Formation et du Sportlycée

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire
 - Des cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des soucis scolaires sont offerts.
 - Un suivi individualisé des élèves ayant une absence pour raisons sportives (stages et compétitions) est organisé.
 - En septembre 2018, une convention a été signée entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), en présence du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL), ayant comme objectif d'offrir un support scolaire individualisé pour élèves/sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive.

La mise en pratique de ce projet est réalisée via une collaboration entre le LIHPS et le Sportlycée.

Le Sportlycée assure à chaque élève/sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. Parallèlement, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

- Suivi médical et paramédical
 - Des examens médicaux sont organisés en collaboration avec le service médico-sportif.
 - Un suivi paramédical est assuré par deux kinésithérapeutes/préparateur physique engagés à plein temps au sein du Sportlycée.
 - Des programmes de réathlétisation et de prévention de blessures sont mis en œuvre par le service paramédical du Sportlycée.

- Cellule d'optimisation de la performance sportive
 - Une cellule d'optimisation de la performance sportive est mise en place au sein du Sportlycée ayant comme but d'accompagner et de soutenir les entraîneurs fédéraux dans la gestion des programmes d'entraînement de jeunes talents. Les services couvrent les domaines suivants :
 - Testing
 - Des tests d'analyse de la performance sportive sont réalisés en collaboration avec les entraîneurs fédéraux. Dans le cadre de ces tests, 5500 données ont été relevées en 2018.
 - Du matériel pour des tests de terrain est mis à disposition des Centres de formation.
 - Entraînement mental
 - Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des Centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.
 - Suivi diététique
 - Un suivi diététique est assuré pour les élèves du Sportlycée et les athlètes des Centres de formation fédéraux par une diététicienne qualifiée dans le domaine de la nutrition de sportifs. La diététicienne a pu être engagée au Sportlycée à raison d'une tâche de 75% au cours de l'année 2018.

- Stages d'entraînement
 - Le Sportlycée a financé 15 stages d'entraînement des différents centres de Formation.
 - La FLBB a réalisé un stage à Hosingen et a profité d'un soutien financier particulier.
 - Le Sportlycée a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Gérardmer (France) en novembre, regroupant 30 athlètes issus des Centres de formation de la FLA et de la FLTri. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.

- Transport
 - La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.
 - Le coût pour le transport des élèves en relation avec le nombre de plus en plus élevé de lieux d'entraînement est en hausse permanente et s'élève à environ 47.000 Euro pour l'année 2018.
- Internat
 - En 2018, 30 lits sont mis à disposition par le Ministère des Sports afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.
 - Lors de certains weekends et des vacances scolaires, ces chambres sont utilisées pour les besoins du Ministère des Sports.
- Location d'infrastructures
 - Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Belair, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif à Dommeldange, les installations des clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ainsi que les terrains de badminton à Kockelscheuer ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.
 - Le coût pour la location d'infrastructures sportives s'élève à 11.650 Euros pour l'année 2018.

Depuis la rentrée 2018-2019, 379 sportifs sont inscrits au Sportlycée.

Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 29 élèves de participer à 1, respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi, les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

Financement

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du MSP pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du MSP comprend :

1. un budget pour les indemnisations des entraîneurs des centres de Formation ;
2. une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) ;
3. une contribution à des stages organisés dans le cadre des centres de formation ;
4. un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le Ministère des Sports et le CHL).

Développement du Sportlycée

Vu le succès du Sportlycée, une extension du bâtiment existant est prévue en 2019. Conformément au programme gouvernemental, un nouveau site pour le Sportlycée, qui répondra au mieux à ses besoins, sera trouvé dans les meilleurs délais.

D'COQUE

En 2018, le Centre National Sportif et Culturel a poursuivi les missions lui confiées par la loi du 29 juin 2000, dans le respect des priorités posées à l'article 2.

L'année a été marquée par la réalisation d'importants travaux de rénovation menés par l'Etat propriétaire et le commencement des travaux du High Performance Training & Recovery Center.

Pour leur mise en œuvre, les activités du Centre requièrent 89,5 postes équivalent temps plein, hors postes nécessaires, le cas échéant, au développement du High Performance Training & Recovery Center.

Le Sport

Le sport fédéral et le sport scolaire représente la quasi-totalité des mises à disposition d'espaces sportifs.

Le Sport fédéral

En 2018, le CNSC a accueilli au total 24 fédérations sportives luxembourgeoises, dont 14 ont recours de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

Outre la mise à disposition des espaces dans le cadre des entraînements fédéraux, des stages et des réunions, 55 manifestations fédérales ont été organisées en 2018 parmi lesquelles :

- La marche All You Can Walk, organisée pour la première fois à la Coque par la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire, qui a réuni 1000 participants ;
- La finale de l'ITTF World Junior Circuit, qui a vu s'affronter 32 compétiteurs juniors de haut niveau en tennis de table ;
- Le 20^e Euro-Meet organisé par la FLNS ;
- Les finales de la Coupe de Luxembourg de basketball (dames et hommes) qui ont attiré 3400 spectateurs ;
- Le Final 4 de la Coupe de Luxembourg de handball (dames et hommes) qui a attiré 3000 spectateurs ;
- Le 35^e City Jogging organisé par la FLA avec 2828 coureurs ;
- Le match amical de basketball entre la Caritas Stuttgart et l'équipe luxembourgeoise présenté par Special Olympics ;
- Les manifestations organisées par la LASEP (les 2 journées du Fun Athletics, le Butzendag, l'Olympiad mam Sporty et les finales de football indoor) et la LASEL (le Fight & Fun Day et le Fun In Athletics).

Dans le cadre des entraînements et des manifestations, la Coque met à disposition les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la pratique sportive, montage et démontage inclus, suivant les besoins définis en coopération avec les responsables fédéraux. Seuls les frais directs comme le catering, les frais d'hébergement ainsi que les services ou matériels commandés auprès d'un tiers prestataire (billetterie, prestations de show et multimédia, livestreaming, ...) sont refacturés aux fédérations organisatrices.

Sur avis de l'Inspection du Travail et des Mines et de la Police Grand-ducale, les mesures de sécurité renforcées depuis 2015, ont été maintenues.

Le Sport fédéral en quelques chiffres :

	Nb de participants/spectateurs
Entraînements fédéraux et stages	44.685
Manifestations	35.423
Réunions	2.640
Total	82.748

Le Sport scolaire

En 2018, le sport scolaire a connu une hausse de 11,9 % des effectifs par rapport à l'année précédente.

La procédure de réservation des créneaux scolaires a été adaptée : les besoins pour la rentrée scolaire suivante sont demandés dès la fin du mois d'avril de façon à ce que les plannings soient définitivement fixés avant la fin de l'année scolaire pour les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ). Cette anticipation, outre les possibilités d'optimisation qu'elle offre, permet aux établissements d'avoir une meilleure planification de leurs cours de sport.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le taux d'occupation des espaces utilisés par les classes scolaires a atteint les 100% des contingents attribués au MENEJ, tant au Centre Aquatique qu'au Centre des Salles. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, dont l'accueil de nouvelles classes et l'accueil temporaire d'écoles dont les installations sportives sont en rénovation. En moyenne, 300 classes scolaires fréquentent les différents espaces du CNSC au cours d'une semaine. En raison d'une demande dépassant les possibilités d'accueil sur certains créneaux horaires, il est à noter qu'un total de 41 classes relevant du MENEJ a dû être refusé (30 au Centre des Salles, 11 au Centre Aquatique) ainsi que 5 classes relevant des communes (au Centre Aquatique).

Une piste de réflexion proposée par le MENEJ consiste à analyser les possibilités d'harmonisation des horaires des cours de sport des différents établissements de façon à ce que la cohabitation des rythmes scolaires des différents établissements ne soit pas génératrice de temps morts dans l'occupation des espaces.

En toute hypothèse, une fois le planning annuel établi en étroite collaboration avec le MENEJ, à qui il revient de décider d'éventuelles priorités, le bureau des sports de la Coque veille à une grande flexibilité afin d'optimiser l'occupation effective des salles : tout créneau libéré permet de répondre positivement à des demandes ponctuelles de réservations supplémentaires.

A côté des cours scolaires, des manifestations scolaires d'envergure ont été organisées :

- La 28^e édition du Wibbel & Dribbel, organisé par le Ministère des Sports ;
- Le Health Virus Day, organisé par le Lycée Technique pour Professions de Santé ;
- La semaine Be Active, organisée par le Lycée Technique du Centre – Régime préparatoire.

Le sport scolaire en quelques chiffres :

	Nb de participants
Cours scolaires	131.695
Manifestations scolaires	2.350
Total	134.045

Sport loisir

La natation et le Sport loisir en milieu aquatique

Le Centre Aquatique est en principe ouvert 7 jours sur 7 et jusqu'à 22h00 en semaine et accueille simultanément les classes scolaires et le public de 8h00 à 16h00.

De plus, la Coque offre une large gamme de cours de natation pour les enfants et adultes de tous niveaux. Les collaborateurs du Centre Aquatique assurent ainsi l'enseignement de la natation en dehors du sport scolaire et fédéral.

Le deuxième bassin de 50 mètres, situé au sous-sol est en principe réservé au sport fédéral et scolaire ainsi qu'aux clubs luxembourgeois.

La natation et le Sport loisir aquatique en quelques chiffres :

	Nb de visiteurs
Entrées au Centre Aquatique	125.451
Entrées au Centre de Détente	23.113
Entrées au Fitness du Centre Aquatique	6.693
Fosse de plongée	3.355
Sport périscolaire	858
Clubs de natation	3.358
Total	162.828

L'offre de Sport loisir de la Coque

La Coque veille à proposer des activités de tous niveaux destinées à toutes les tranches d'âge. Par conséquent l'offre des cours sportifs est constamment adaptée :

- Au mur d'escalade, qui attire de plus en plus de sportifs, 3 cours pour les enfants ont été ajoutés portant à 21 le nombre de cours proposés par semaine ;
- Le concept de Kids Camp, développé par la Coque en 2015 autour du football, puis de l'escalade et des arts martiaux en collaboration avec les fédérations respectives, permet aux enfants de 8 à 14 ans de s'initier ou de se perfectionner dans des disciplines sportives pendant les vacances scolaires. L'encadrement professionnel par des entraîneurs fédéraux et diplômés, fait de ces stages une opportunité de faire naître des vocations. C'est pourquoi, d'autres développements, notamment dans le domaine de la natation et de l'athlétisme pourraient être envisagés.

En raison de leur créneau horaire et/ou de l'espace requis, le sport loisir est sans incidence sur le sport fédéral et scolaire.

Le Sport loisir en quelques chiffres :

	Nb de participants
Cours sportifs aquatiques	9.546
Cours sportifs en salle	17.435
Mur d'escalade	8.929
Anniversaires enfants	1.929
Bébé nageurs	4.627
Kids Camp	130
Total	42.596

Les stages sportifs

Les stages sportifs connaissent une progression de 48,4 % avec des athlètes de niveau international venus de Suisse, d'Allemagne, de France, de Belgique et de Grèce. Près de 70 % d'entre eux sont organisés au bassin d'entraînement pour autant que des couloirs demeurent disponibles.

Le Sport d'entreprise en salle

Le sport d'entreprise, organisé dans des créneaux laissés libres par le sport fédéral et scolaire, représente une infime partie de l'occupation des espaces du Centre des Salles. L'optimisation de l'utilisation des créneaux a permis une progression de 20 % du sport d'entreprise avec 8.176 utilisateurs.

Les événements et spectacles susceptibles d'attirer un grand public

Le CNSC poursuit les missions définies par sa loi organique en accueillant ou organisant occasionnellement des événements susceptibles d'attirer un grand public.

Alors qu'il était prévu à l'origine d'organiser 6 à 8 événements d'envergure par an, le nombre en est aujourd'hui en principe de 3 ou 4, de façon à accorder encore davantage la priorité d'accès au sport fédéral et scolaire. En effet, les manifestations sont programmées de façon à ce qu'elles entravent le moins possible le programme des activités et compétitions fédérales. Des espaces de remplacement sont en principe proposés aux établissements scolaires ainsi qu'aux fédérations.

En 2018, 4 grandes manifestations ont été organisées, dont 3 ont un caractère sportif grand public :

- Le Relais pour la Vie a réuni pour sa 13^e édition 10.500 participants et bénévoles ;
- Le « Family Day » a permis à plus de 5.258 enfants de découvrir des activités sportives dans 23 ateliers ludiques encadrés par des professionnels, dont certains ont été organisés en étroite collaboration avec les fédérations, et d'assister à la comédie musicale Peter Pan ;
- La 4^e édition du Business Run a cette année réuni 2806 coureurs de 247 entreprises qui se sont élancés dans une course de 5,5 km sur le plateau du Kirchberg avant de se rendre à l'After-Run Party ;
- La « Night of the Proms » a réuni 4.116 spectateurs pour sa 8^e édition. Pour cette manifestation l'indisponibilité de l'Arena, montage et démontage compris, a été limitée à 4 jours en raison d'une organisation millimétrée et du travail de nuit des équipes. La vente des places pour le spectacle de 2019, connaît déjà un vif succès.

Les activités à caractère congressiste

A côté de diverses conférences et événements « business », organisées dans les arcades ou à la galerie de l'Arena, donc n'impactant pas la pratique sportive, les entreprises organisent régulièrement des formations pour leur personnel dans les espaces dédiés (salles de formation, amphithéâtre, ...).

Parmi elles on notera le Plugg & Work, organisé dans les arcades, auquel ont participé 540 candidats et recruteurs.

En tout, 3.537 personnes ont participé à ces activités congressistes en 2018.

L'Horeca

Le « revenue management » a permis d'atteindre un taux d'occupation moyen de l'hôtel de 80%.

Moyennant quelques adaptations et l'ajout de services supplémentaires suivant les critères issus de l'harmonisation européenne de la classification des établissements hôteliers, l'hôtel de la Coque a obtenu la classification *** Superior. Les athlètes bénéficient ainsi à la fois de tarifs préférentiels limités à la couverture des frais et du plus grand confort.

En marge de la restauration traditionnelle, gérée par la Coque depuis 14 ans, la demande se développe vers la vente à emporter pour laquelle les clients sont demandeurs de produits frais variés. L'adaptation du concept général de la restauration est indispensable pour conserver l'attractivité de ce service aux yeux d'une clientèle rendue plus mobile par le tramway dans un contexte de concurrence accrue.

Le High Performance Training & Recovery Center (HPTRC)

Le projet du High Performance Training & Recovery Center est né de l'idée d'offrir au Luxembourg les infrastructures et services pour l'entraînement des sportifs d'élite luxembourgeois en collaboration avec le COSL, puis avec le LIHPS dès sa création.

La Coque a développé un concept en étroite collaboration avec le COSL, les directeurs techniques des fédérations et des experts internationaux. Ce concept se décline en plusieurs phases afin de ne pas entraver le fonctionnement régulier de la Coque. La phase 1 des travaux de transformation, validés par le Ministère des Sports et le Ministère du Développement Durable et des infrastructures, devrait être parachevée en avril 2019.

Le bassin d'entraînement a été équipé de caméras à l'intérieur et à l'extérieur du bassin pour analyser les mouvements, ainsi que de bandes LED pour imposer leur fréquence et la vitesse de natation. Il est opérationnel depuis juin 2018.

La salle de préparation physique offrira notamment des appareils de préparation physique, une plateforme amortissante de +/- 100 m² pour les poids libres, une chambre d'altitude permettant l'entraînement en condition hypoxique et une chambre thermique d'entraînement à température élevée, un couloir de sprint équipé pour l'analyse vidéo ainsi qu'une zone d'entraînement spécifique réactivité/vitesse.

La salle des arts martiaux a été entièrement repensée : elle sera équipée d'un sol spécifique à la pratique du judo et de caméras d'analyse vidéo.

L'accent a aussi été mis sur la création d'une ambiance chaleureuse et accueillante notamment par l'éclairage, qui devait également permettre l'analyse vidéo, ainsi que sur l'acoustique et la sonorisation.

Une salle de diagnostique pour réaliser notamment des tests d'efforts, sera également aménagée.

Les travaux d'envergure

Réalisés dans le cadre de la prise en charge de l'entretien des gros ouvrages ainsi que la remise en état des installations techniques et des équipements spéciaux non amovibles par l'Etat propriétaire, les vestiaires collectifs du Centre Aquatique, principalement dédiés aux écoles, ont été mis en service en avril 2018 au terme de presque un an de travaux.

L'Administration des Bâtiments Publics a procédé également au remplacement des éclairages du Centre Aquatique et du Gymnase qui n'étaient plus conformes aux exigences des fédérations internationales. Les rénovations au Centre Aquatique ont nécessité une fermeture prolongée du 14 juillet au 16 septembre 2018. La rénovation de l'éclairage de l'Arena, qui doit également être mis aux normes, ainsi que la réfection de la piste d'athlétisme, sont en cours d'étude.

La Coque a concentré ses efforts sur la réalisation des travaux de la phase 1 du HPTRC, démarrés en juin 2018. Réalisés au cœur des installations, ils ont nécessité la plus grande attention de façon à garantir à la fois la sécurité et le confort des usagers.

Des espaces de substitution ont été aménagés et/ou proposés pour les différentes catégories d'utilisateurs, de façon à ce que ces travaux n'aient pas d'impact sur les activités sportives.

A titre d'exemple :

- La salle de musculation a été déplacée à l'espace polyvalent, qui après quelques aménagements, offre désormais un cadre idéal pour les entraînements ;
- Un espace a été équipé provisoirement d'un tatami de façon à ce que les sportifs relevant de la fédération luxembourgeoise des arts martiaux puissent poursuivre leurs entraînements en petits groupes ;
- Des espaces ont été aménagés provisoirement pour les cours sportifs à destination du public.

Il a été profité des travaux pour aménager l'infirmerie et le local anti-dopage, adjacents au HPTRC.

Parking

Pour limiter le problème lors des manifestations, la Coque a développé ses partenariats avec des institutions et entreprises voisines et négocié de nouvelles synergies avec le parking de l'Europe situé à deux stations de tramway de la Coque.

Le parking Coque 2, qui n'entendait plus mettre à disposition des places à tarif préférentiel tel que convenu en contrepartie de l'autorisation d'utiliser la marque déposée d'Coque, va prochainement changer de nom afin de ne pas induire en erreur la clientèle qui ne saurait profiter des gratuités accordées aux utilisateurs des installations sportives et des points de restauration.

STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Diri-geants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	425	22	447	650	58	708	0	86	46	31	1 318	31
A.L.P.A.P.S.	320	236	556	0	0	0	128	13	0	55	624	70
Arts martiaux	3 485	2 472	5 957	0	0	0	0	0	0	0	5 957	87
Athlétisme	1 297	861	2 158	310	146	456	1442	42	133	0	2 789	28
Automobilisme	173	20	193	10	0	10	6	35	10	0	248	10
Aviron	0	0	0	48	31	79	0	0	0	0	79	1
Badminton	648	416	1 064	13	3	16	497	24	11	8	1 123	23
Basketball	3 058	1 620	4 678	0	0	0	3066	1413	0	0	6 091	29
Basketball Corporatif	401	16	417	0	0	0	0	139	0	0	556	22
Billard	240	9	249	0	0	0	11	0	0	0	249	19
Boules et pétanques	521	103	624	122	24	146	41	22	15	4	811	18
Boxe	122	17	139	326	47	373	41	(20)	(5)	(9)	512	7
Canoë/Kayak	33	7	40	42	11	53	13	18	4	1	116	5
Cricket	139	18	157	0	0	0	9	0	0	0	157	6
Cyclisme	422	55	477	1 152	133	1 285	270	271	44	5	2 082	36
Danse (*)												
Darts	233	37	270	3	0	3	6	0	0	0	273	18
Echecs	640	63	703	0	0	0	192	0	0	0	703	16
Equitation	94	468	562	77	472	549	239	0	0	0	1 111	13
Escalade	112	57	169	380	379	759	134	0	0	0	928	10
Escrime	102	76	178	75	44	119	140	10	0	3	310	5
Field Sports (**)	97	33	130	0	0	0	22	0	0	0	130	3
Football	34 832	3 549	38 381	5 851	793	6 644	21745	(878)	(257)	(1036)	45 025	113
American Football	59	11	70	4	7	11	6	3	8	4	96	2
Football corporatif	1 241	0	1 241	95	0	95	0	121	6	0	1 463	27
Golf	145	50	195	2 085	1 073	3 158	50	0	0	0	3 353	5
Golf sur pistes	25	6	31	72	34	106	6	4	1	1	143	2
Gymnastique	697	2 810	3 507	460	2 514	2 974	2954	369	112	468	7 430	47
Haltéroph/lutte/powerl.	152	10	162	30	5	35	56	7	9	6	219	4
Handball	1 568	739	2 307	0	0	0	1352	468	46	85	2 906	14
Handicapés	57	15	72	59	31	90	0	23	0	16	201	10
Hockey sur glace	416	16	432	0	0	0	275	42	12	2	488	4
Indiaca	95	100	195	0	0	0	34	3	1	0	199	7
Kickersport (*)												
Marche populaire	1 974	2 233	4 207	0	0	0	245	0	0	0	4 207	50
Moto-cyclisme	51	0	51	78	4	82	6	2	0	1	136	14
Natation/sauvetage	515	467	982	662	632	1 294	656	197	74	97	2 644	13
Pêche sportive	1 490	233	1 723	206	39	245	142	(534)	(79)	(77)	1 968	63
Quilles	1 908	244	2 152	0	0	0	19	0	(5)	(9)	2 152	209
Rugby	842	83	925	0	0	0	633	60	18	25	1 028	4
Ski	98	40	138	78	19	97	103	45	0	0	280	8
Ski nautique	17	6	23	239	129	368	5	15	2	0	408	6
Sports de glace	52	118	170	24	225	249	72	18	2	7	446	5
Sports santé	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	8
Sports sub-aquatiques	0	0	0	448	173	621	0	(8)	0	(71)	621	17
Squash	249	40	289	42	4	46	26	2	4	1	342	13
Tennis	2 724	1 266	3 990	7 250	3 500	10 750	1438	185	20	74	15 019	51
Tennis de table	2 745	688	3 433	472	258	730	1490	(390)	(48)	(130)	4 163	84
Tir à l'arc	288	94	382	0	0	0	102	8	0	0	390	11
Tir aux armes sportives	4032	432	4 464	0	0	0	79	(1)	0	4	4 468	22
Triathlon	398	150	548	0	0	0	131	17	23	2	590	11
Voile	81	20	101	10	5	15	0	0	0	0	116	3
Volleyball	709	997	1 706	108	58	166	694	(101)	(97)	(52)	1 872	27
Totaux: 53 fédérations	70 022	21 023	91 045	21 881	11 251	33 132	38 576	3 662	601	900	129 340	1 311

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

(**) Nouvelle fédération (mars 2018)